Au 2e jour de sa visite à la 4e Région militaire

Gaïd Salah : «Nous n'avons jamais dévié de nos missions constitutionnelles»

• *Au deuxième jour de sa visite à la 4e Région militaire, le général de corps d'armée, Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, a inspecté quelques unités relevant du secteur militaire de Laghouat, et tenu une rencontre avec les cadres et les personnels...*

Lire page 4

L'ECHO D'ALGERIE
INFORMER ET PENSER LIBREMENT
Quotidien National d'Information - 8e Année - Jeudi 28 mars 2019 - 21 Radjab 1440 - N° 2055 - Algérie : 10 DA / 1 €
www.lechodalgerie-dz.com

Article 102 de la Constitution

Après l'armée, le RND et l'UGTA demandent le départ de Bouteflika



Photo : Fateh Guidoum ©

Lire page 5

Appel de Gaïd Salah à l'application de l'article 102 de la Constitution

La classe politique partagée

Les positions des partis politiques divergent sur l'appel lancé, mardi, par le général de corps d'armée, Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), pour l'application de l'article 102 de la Constitution comme solution à la crise politique que vit le pays. Dans ce contexte, le Rassemblement national démocratique (RND) a salué l'appel de Gaïd Salah, estimant que cela «évitera au pays la situation de blocage». Dans un communiqué signé par son secrétaire général, Ahmed Ouyahia, le RND a rendu hommage à l'ANP qui veille à la sécurité de l'Algérie et au respect de la Constitution...



Lire page 3

Lutte antiterroriste

Destruction de 3 casemates et d'une bombe artisanale à Boumerdès et Aïn Defla

Trois casemates pour terroristes et une bombe artisanale ont été découvertes et détruites, mardi, dans des opérations de recherche et de ratissage menées par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) à Boumerdès et Aïn Defla, a indiqué, hier, un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). «Dans le cadre de la lutte antiterroriste et suite à des opérations de recherche et de ratissage menées à Boumerdès et Aïn Defla, des détachements de l'Armée nationale populaire ont découvert et détruit, le 26 mars 2019, trois casemates pour terroristes et une bombe de confection artisanale», a précisé le communiqué. Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre le crime organisé, des détachements de l'ANP et des éléments de la Gendarmerie nationale «ont arrêté, lors d'opérations distinctes menées à Tamanrasset, 11 contrebandiers et 12 orpailleurs, et saisi 3700 litres de carburant, 8 détecteurs de métaux, 3 groupes électrogènes, un marteau-piqueur, ainsi que 6 sacs de mélange de pierres et d'or brut», ajoute la même source.

Dans le même cadre, un détachement de l'ANP et des éléments de la Gendarmerie nationale, en coordination avec les services de la Sûreté nationale, «ont appréhendé, à Zéralda, wilaya d'Alger, 2 narcotrafiquants en possession de 91 kg de kif traité et une somme d'argent s'élevant à 338 millions de centimes, tandis que 950 paquets de cigarettes ont été saisis à El Oued». D'autre part, «un hélicoptère relevant des Forces navales algériennes a porté secours à 3 personnes qui étaient coincées dans une zone rocheuse au niveau de la côte de Filfla, à Skikda, alors que 14 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été interceptés à Djanet», note le communiqué.



• Alger

Arrestation de 2 suspects et plus de 8 kg de kif traité saisis

Les services de gendarmerie de la wilaya d'Alger ont procédé à la saisie de plus de 8 kg de kif traité et à l'arrestation de 2 individus suspects au niveau des communes de Rouiba et de Heuraoua, a indiqué, ce mardi, un communiqué de la cellule de communication du même corps de sécurité.

Dans le cadre des efforts déployés à l'effet de lutter contre le trafic de drogues et mettre fin à ce fléau, les éléments de la brigade territoriale de la gendarmerie de Heuraoua relevant de la section territoriale de la gendarmerie de Rouiba ont reçu des informations faisant état de 2 individus s'adonnant au trafic de drogues au niveau du même territoire de compétence.

L'exploitation des informations reçues et le suivi de près des suspects a permis d'intercepter les deux individus à bord d'un véhicule touristique où il a été procédé à la saisie de 30g de kif traité et d'un fusil harpon, a précisé la même source. La même source a relevé qu'une quantité de drogue a été découverte dans deux endroits différents au niveau d'une ferme de l'un des 2 suspects et une somme d'argent a été récupérée.

Les mis en cause ont été présentés devant les juridictions compétentes, après parachèvement des procédures de l'enquête, a conclu la source.

BMS

Six wilayas du sud du pays touchées par des pluies orageuses

Des pluies, parfois sous forme d'averses orageuses, affectent, depuis hier après-midi, six wilayas du sud du pays, a indiqué l'Office national de la météorologie dans un bulletin météorologique spécial (BMS). Il s'agit des wilayas de Naâma, El Bayadh, Laghouat et Ghardaïa, ainsi que le sud de Ouargla et le nord d'Illizi. La validité du BMS prendra fin, aujourd'hui (jeudi) à 3h00. Par ailleurs, les précipitations sur ces wilayas ont atteint ou dépassé localement les 25 mm.

Ghardaïa

Dix ans de prison dans une affaire d'homicide volontaire



Une condamnation à 10 ans de prison ferme a été prononcée, mardi dernier, à l'encontre de 2 accusés poursuivis pour des actes d'association de malfaiteurs et participation à un homicide volontaire avec préméditation ainsi que pour outrage à magistrat, par le tribunal criminel de Ghardaïa. La même institution judiciaire a également ordonné l'acquittement pour 2 autres individus accusés pour les mêmes griefs, a-t-on constaté. Les faits remontent au mois d'octobre 2016 lorsque la victime (A.O), un notable septuagénaire du Ksar de Ghardaïa, s'occupant de questions liées à la sécurité dans les évènements de Ghardaïa, a reçu des menaces de mort via les réseaux sociaux par des individus se surnommant «l'armée électronique» et ayant établi «une liste de personnes à éliminer». Ce notable a été, par la suite, agressé avec un objet contendant et laissé pour mort dans son jardin, situé à Lechbour (Ghardaïa) avant d'être évacué à l'hôpital. La victime, inconsciente, a succombé à ses blessures quelques jours plus tard. Dans son réquisitoire, le ministère public avait requis l'application de la loi selon les actes d'accusation et la poursuite et leurs déclarations dans le cadre de l'interrogatoire préliminaire, devant le juge d'instruction et devant le tribunal de première instance.

M. S.

Meurtre d'une fillette à Douaouda marine - Tipasa

Les parents adoptifs placés en détention préventive

Le juge d'instruction près le tribunal de Koléa (Tipasa) a ordonné, ce mardi, le placement en détention préventive d'un couple pour avoir battu à mort, samedi à Douaouda marine, leur fillette adoptive âgée de 4 ans, a-t-on appris auprès de sources judiciaires. Les deux parents adoptifs ont été arrêtés pour les chefs d'inculpation de «violence ayant conduit au meurtre d'un mineur», sachant que les deux mis en cause avaient essayé de faire croire à un «accident» dont aurait été victime la petite fille, n'était le professionnalisme et la vigilance des enquêteurs qui ont su démêler les circonstances obscures de la mort de l'enfant, a-t-on ajouté de même source. Les deux parents ont été, notamment, arrêtés sur la base du rapport d'autopsie établi par le médecin légiste, qui a prouvé que la fillette a été victime de coups violents à l'origine d'une hémorragie aigüe ayant conduit à sa mort.

Le juge d'instruction a ordonné la poursuite de l'enquête, parallèlement au placement de la sœur adoptive de la victime, âgée de 6 ans, sous la tutelle du juge des mineurs. Cette dernière a également été victime de coups violents de la part des deux prévenus, mais son état est jugé «stationnaire» à l'hôpital de Tipasa, où elle a été prise en charge. Pour rappel, les forces de sécurité avaient été alertées par la présence d'une fillette de 4 ans retrouvée morte, samedi soir, dans des «conditions obscures», à l'entrée de son domicile familiale, sis à la cité «Des oliviers» de la ville de Douaouda marine, au moment où sa sœur adoptive était, elle, gravement blessée.

Malia S.



Edité par la Sarl Echo Medias Algérie

Directeur Général Fondateur
Tewfiq Meraou

L'ECHO D'ALGERIE
Quotidien National d'Information

Directeur de la Publication
Ahsene Saaid

Rédacteur en Chef
Mouloud Hamdi

Directeur Technique
Walid Boumaaraf

Siège Social : 32, Avenue de Maubeuge - Alger
Rédaction : 5F, rue des 3 Frères - Bouadou Bir Mourad Raïs - Alger
Tél-Fax **: 023 54 23 23 / 023 54 23 02**
Direction de la publicité : *Tél-Fax* **: 023 54 23 04**
بنك التنمية المحلية BANQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL *Compte N° :* 00500111400201363101 3

Anep
Tél : 021 73 76 78
021 73 71 28
Fax : 021 73 95 59

Diffusion
Ouest-Centre-Est
Zigzag Expresse

Impression
SIA

www.lechodalgerie-dz.com | E-mail : echodalgerie@gmail.com | L'Echo d'Algérie Quotidien National d'Information | @echodalgerie_dz

• Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration adressés ou remis à la rédaction ne sont pas restitués et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.

Appel de Gaïd Salah à l'application de l'article 102 de la Constitution

La classe politique partagée

Les positions des partis politiques divergent sur l'appel lancé, mardi, par le général de corps d'armée, Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), pour l'application de l'article 102 de la Constitution comme solution à la crise politique que vit le pays.



Dans ce contexte, le Rassemblement national démocratique (RND) a salué l'appel de Gaïd Salah, estimant que cela «évitera au pays la situation de blocage. Dans un communiqué signé par son secrétaire général, Ahmed Ouyahia, le RND a rendu hommage à l'ANP qui veille à la sécurité de l'Algérie et au respect de la Constitution. Par ailleurs, le parti a exprimé «sa reconnaissance au moudjahid Abdelaziz Bouteflika pour tout ce qu'il a donné pour l'Algérie durant la Guerre de Libération nationale et après l'indépendance du pays», l'invitant à «présenter sa démission conformément à l'article 102 de la Constitution». Le RND a également appelé à la nécessité de former rapidement un gouvernement afin d'éviter tout vide constitutionnel ou autres spéculations. Pour sa part, le Mouvement de la société pour la paix (MSP) a souligné que l'appel du chef d'état-major de l'ANP «est une proposition pour une sortie de crise à travers l'application de l'article 102 de la Constitution», affirmant que l'application de cet article «ne permet pas, à elle seule, la concrétisation des réformes, la transition démocratique et l'organisation d'élections crédibles et transparentes». Le MSP a également mis l'accent sur la nécessité pour l'institution militaire de «se contenter» d'accompagner l'aboutissement d'un règlement politique de consensus à la crise politique et la préservation du caractère civil de l'Etat algérien, réitérant son appel pour la création d'une instance indépendante d'organisation des élections. De son côté, le Parti des Travailleurs (PT) a estimé que l'application de l'article 102 «implique le maintien du gouvernement actuel et les deux chambres du Parlement, dont l'écrasante majorité du peuple réclame le départ car non légitimes», ajoutant que son application «est porteuse de tous les risques pour la nation, pour sa souveraineté et son intégrité». Pour le PT, «la seule issue positive, à même de préserver la nation du chaos réside dans le respect de la volonté de la majorité du peuple d'exercer sa pleine souveraineté, définir elle-même la nature du régime à mettre en place et donc la forme et le contenu des institutions dont elle a besoin pour la satisfaction de toutes ses aspirations démocratiques, économiques, sociales, et culturelles», appelant à la convocation de l'assemblée constituante nationale souveraine. Par ailleurs, le PT a indiqué avoir décidé, mardi, la démission du groupe parlementaire du parti de l'Assemblée populaire nationale (APN). Pour sa part, le parti Talaie El-Houriyate a estimé que l'appel de Gaïd Salah illustre la volonté de l'ANP «à contribuer à trouver une issue rapide à la crise actuelle à même d'éviter que la situation se complique davantage». Pour le parti de l'ancien chef du gouvernement, l'application de l'article 102 à elle seule «ne suffit pas comme base de règlement de la crise politique», soulignant «la nécessité d'assurer les conditions de transparence pour permettre au peuple algérien d'exprimer son choix librement et sans aucune tutelle». Le Front des forces socialistes (FFS) a, pour sa part, estimé que l'institution militaire «ne s'est pas retirée du politique» et «s'ingère encore une fois dans le processus constitutionnel, ne répondant pas aux revendications du peuple algérien qui demande le changement du système et non un changement dans le système». Pour le plus vieux parti de l'opposition, le changement «doit être l'émanation de la volonté populaire par l'élection d'une assemblée constituante souveraine et l'avènement de la IIe république, c'est-à-dire la consécration de l'Etat de droit, l'alternative démocratique et sociale». «L'article 102 ne répond plus aux revendications du peuple Algérien, le peuple veut contrôler son destin, prendre en charge son avenir, un avenir de libertés, de justice sociale et de dignité», affirme le FFS. Pour sa part, le président du Parti de la Liberté et de la Justice (PLJ), Mohamed Saïd, a salué l'appel de Gaïd Salah, le considérant comme un début de sortie de crise, appelant à l'application de l'article 102 après la formation d'un gouvernement d'union nationale et la création d'une instance indépendante d'organisation des élections et la révision de la loi électorale pour garantir la transparence des élections. Le Mouvement Islah a également salué la proposition de Gaïd Salah «qui répond aux nombreux appels pour la contribution de l'institution militaire dans le règlement de la crise politique actuelle», alors que le parti El-Fedjr El-Jadid a estimé que l'application de l'article 102 est insuffisante pour le dénouement de la situation, soulignant l'importance dans le cadre constitutionnel. L'article 102 stipule, notamment, que lorsque le président de la République, pour cause de maladie grave et durable, se trouve dans l'impossibilité d'exercer ses missions, «le Conseil constitutionnel se réunit de plein droit, et après avoir vérifié la réalité de cet empêchement par tous les moyens appropriés, propose, à l'unanimité, au Parlement de déclarer l'état d'empêchement». Pour rappel, le général de corps d'armée, Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'ANP, avait soutenu que la solution de la crise politique actuelle réside dans l'application de l'article 102 de la Constitution. Pour lui, «afin de prévenir notre pays de toute situation incertaine, il est du devoir de tout un chacun d'œuvrer avec patriotisme et abnégation, et de privilégier les intérêts suprêmes du pays, afin de trouver, dans l'immédiat, une solution de sortie de crise. Une solution qui s'inscrit exclusivement dans le cadre constitutionnel, qui constitue l'unique garantie pour la préservation d'une situation politique stable». Le général de corps d'armée a réitéré «son engagement personnel qu'il a manifesté à maintes reprises, et à travers lequel il a réaffirmé l'attachement de l'ANP à défendre la souveraineté nationale et à protéger le peuple algérien contre tout éventuel risque ou danger».

T. Benslimane

Sofiane Djilali propose une période de transition pour préparer l'élection présidentielle



Le président du parti Jil Jadid, Sofiane Djilali, a proposé, hier, d'aller vers une période de transition de «quelques mois» pour préparer des élections présidentielles et «sortir de la crise constitutionnelle actuelle». «Des représentants de l'Etat, à savoir les services (de) la présidence, l'institution militaire, les personnes possédant, aujourd'hui, les moyens de prendre des décisions, devraient entrer en contact avec un large panel de personnalités politiques, de représentants de la société civile et de syndicats, entre autres, pour préparer cette transition», a suggéré Djilali lors des «débats de l'UMMTO», espace créé par des enseignants et des travailleurs de l'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou. Il a proposé d'engager des discussions pour la mise en place d'une phase de transition avec la désignation d'un gouvernement «neutre», relevant que ces discussions devraient porter sur les mécanismes à mettre en place pour aller vers une élection présidentielle au bout de «quelque mois», la préparation d'une loi électorale et la gestion de cette élection par une commission indépendante. Selon lui, cette phase de transition «permettra de préparer de véritables conditions pour une période de transition». Il pense qu'il incombait au nouveau président d'ouvrir le chantier de la Constitution car «une Constituante pourrait durer des mois, voir jusqu'à deux années», a-t-il dit. Djilali Sofiane, qui a animé à l'auditorium Hasnaoua une conférence sous le thème «Analyse du mouvement de contestation et les mécanismes pour une transition démocratiques», a abordé la solution de sortie de crise proposée, mardi, par le général de corps d'armée, Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP) consistant au recours à l'article 102 de la Constitution. Il a déclaré que cette proposition représente «une impasse» car, selon lui, la Constitution «n'est plus valide». «A présent, c'est à l'Etat, en tant qu'institution, d'assurer sa continuité et d'aller vers un nouveau régime, tel que réclamé par la rue», a-t-il conclu.

FLN

Des membres du CC soutiennent Gaïd Salah

Des membres du CC du FLN issus du 10e congrès soutiennent l'application de l'art 102 de la Constitution. Dans un communiqué, non signé et qui porte le sceau du parti, les membres du CC soutiennent la proposition de Gaïd Salah faite lors de d'une visite de travail et d'inspection dans la 4e Région militaire à Ouargla et qui suggère l'application de l'art 102 de la Constitution comme solution pour une sortie de crise. «En notre qualité de membres du CC, nous soutenons l'initiative du général-major Gaïd Salah, de demander l'application de l'art 102 pour un début de légitimité constitutionnel». Pour les membres du CC, cette décision vise à «immuniser le pays contre les dangers». Le document en question précise que la décision a été prise «en concertation avec la majorité des membres du comité central». Cette déclaration intervient alors que l'instance dirigeante n'a toujours pas réagit à l'initiative du patron de l'armée.

L'ECHO D'ALGERIE
www. lechodalgerie-dz.com

Au 2e jour de sa visite à la 4e Région militaire

Gaïd Salah : «Nous n'avons jamais dévié de nos missions constitutionnelles»

Au deuxième jour de sa visite à la 4e Région militaire, le général de corps d'armée, Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire a inspecté quelques unités relevant du secteur militaire de Laghouat, et tenu une rencontre avec les cadres et les personnels.

A l'entame et après la cérémonie d'accueil au niveau de la Base aérienne, le général de corps d'armée accompagné du général-major Hassan Alaïmia, commandant de la 4e Région militaire, a suivi un exposé global sur cette Base présenté par son commandant, portant sur ses missions principales, avant d'inspecter sur le terrain les différents grands moyens aériens, et rencontrer ensuite les équipages, où il a mis l'accent sur la nécessité d'accorder une importance capitale à la préparation au combat afin de maintenir la disponibilité à ses plus hauts niveaux. A l'Ecole d'application de défense contre aéronefs, le général de corps d'armée s'est réuni avec les cadres et les personnels du secteur militaire de Laghouat, où il a prononcé une allocution d'orientation, diffusée à l'ensemble des unités de la RM, et dans laquelle il a réaffirmé que la sécurisation totale et permanente des frontières de notre pays est une mission noble qui exige de l'Armée nationale populaire l'acquisition de tous les facteurs de puissance et de veiller à leur développement en permanence, tout en rappelant les liens solides entre le peuple algérien et son armée : «En évoquant ce lien solide et vital qui unit le peuple algérien à son armée, ce lien dont la force est illustrée à travers cette interaction affective exprimée par les élans de solidarité entre le peuple et son armée lors des épreuves et malheurs, nous sommes convaincus que ce lien vital qui n'a jamais été rompu, quelles que soient les circonstances, et qui unira à jamais l'Armée nationale populaire à son peuple dans tout le territoire national, est un lien sacré, qui puise sa grandeur dans les particularités du peuple algérien et dans la singularité de l'histoire de l'Algérie et de ses frontières étendues.

Ainsi, le devoir d'asseoir le sentiment de quiétude et de sérénité dans les cœurs des enfants du peuple algérien est un devoir national, auquel nous accordons, au sein de l'Armée nationale populaire une importance extrême, en œuvrant sans relâche à être à la hauteur de ce noble devoir. Il n'y a aucune crainte pour le présent de l'Algérie, ni pour son avenir, avec ce peuple éveillé et conscient de l'intérêt suprême de son pays, et il n'y a nulle crainte pour l'Algérie et pour son avenir avec cette Armée nationale populaire, qui respire l'air de sa Patrie et dont le cœur bat pour chaque parcelle de sa terre bénie. Cette patrie dont les fils ont fait montre, à travers l'ensemble du territoire national et en tout temps, qu'ils accordent à la dignité et à la fierté portées à leur patrie une dimension et une portée sans limites, et qui sont intransigeants avec leurs ennemis et indulgents entre eux-mêmes, je dis, cette patrie saura comment surmonter ces épreuves et ces crises.

Il en est de même pour l'Armée nationale populaire, qui puise dans ces valeurs authentiques et qui saura, en temps opportun, privilégier l'intérêt de la patrie sur tous les autres intérêts. Et quel intérêt serait au-dessus de celui de la Nation». le général de corps d'armée a rappelé encore une fois les grandes étapes franchies par l'Armée nationale populaire dans la dynamique de développement de ses différentes composantes et d'optimisation des capacités de nos Forces armées qui veillent, de jour comme de nuit, sur la sécurité et la stabilité de l'Algérie, en exhortant l'ensemble à consentir davantage d'efforts persévérants : «Notre Armée a pu franchir de grandes étapes dans tous les domaines, néanmoins notre ambition à réaliser davantage d'acquis sur tous les plans, m'amène, en cette heureuse occasion, à mettre l'accent, avec



vous, personnels de la 4e Région militaire, sur l'importance de redoubler de vigilance et de continuer à œuvrer avec la même cadence et la même détermination à concrétiser nos objectifs escomptés et ce, afin de sécuriser nos frontières nationales, toutes nos frontières nationales, d'autant plus que notre pays vit dans un environnement régional tendu et instable, qui connaît une recrudescence de tous les types de fléaux, entre autres, le terrorisme et la criminalité organisée multiforme, qui constituent des défis considérables auxquels nous devons, au sein de l'Armée nationale populaire, faire face avec fermeté et détermination, conformément à nos missions constitutionnelles desquelles nous nous écarterons jamais». A l'issue de la rencontre, le général de corps d'armée a écouté les interventions des cadres et des personnels de la RM qui ont réitéré leur engagement à accomplir leurs missions avec loyauté et dévouement au service de la patrie.

T. M.

Séminaire sur la lutte contre la criminalité

La collaboration de toutes les parties pour lutter contre le crime sous toutes ses formes est indispensable



Le commandant de la Gendarmerie nationale, le général Ghali Belkecir, a déclaré, hier, à Alger, que toutes les parties concernées doivent collaborer pour lutter contre toutes formes de crime en vue de préserver la sécurité et la cohésion de la société au regard des profondes mutations qu'elle vit. Présidant l'ouverture des travaux d'un séminaire international sur «les tendances du crime, mutations sociales et approches préventives» au nom du vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), le général de corps d'armée, Ahmed Gaïd Salah, le commandant de la Gendarmerie nationale a insisté sur l'impératif «définition d'une approche globale des orientations des crimes pour prendre des mesures anticipées à même de réprimer, traiter et éliminer l'impact social et psychologique de l'acte criminel».

Le commandant de la GN a rappelé lors de ce séminaire de deux jours, le rôle que joue «le système de sécurité nationale en matière de répression de la criminalité multiformes et de protection de la société, notamment face aux profondes mutations qui l'affectent et qui ont inversé les normes de sécurité publique». Il a précisé, dans ce cadre, que ce système reposait essentiellement sur «l'implication de tous les acteurs et œuvre à renforcer et adapter l'arsenal juridique au développement de la société pour concilier sécurité sociale et judiciaire des citoyens, en respectant les spécificités de toutes les franges». Le général Ghali Belkecir a rappelé, en outre, tous les efforts consentis par l'Algérie pour mettre en place des législations punitives et créer des organismes spécialisés pour faire face à tous les crimes, dont l'Organe national de prévention et de lutte contre les crimes liés aux TIC et la loi relative à la protection de l'enfant de 2015». «Tous les moyens humains et matériels ont été assurés et des mesures opérationnelles ont été prises pour faire avorter les intentions criminelles à travers l'application de plans garantissant la création d'unités qui s'adaptent au développement du tissu urbain, tout en prenant en considération les menaces transnationales et la problématique d'utilisation des nouvelles technologies à des fins criminelles». Abordant le rôle de la GN dans la lutte contre la criminalité, Belkecir a rappelé la contribution considérable de cette institution sécuritaire à «la répression de toutes les formes de violence et de criminalité à travers la modernisation des moyens en tirant profit des avancées scientifiques et technologiques et en modernisant les moyens et méthodes de recherche et d'investigation en vue de prodiguer d'excellentes prestations dans le respect des Droits de l'Homme et la protection des libertés individuelles et collectives». La GN contribue, ajoute-il, dans «la définition de stratégies nationales de lutte contre la criminalité et la programmation des campagnes de sensibilisation en vue d'inculquer les valeurs de conscience, en sus de la conclusion d'accords avec tous les secteurs concernés afin de protéger les franges vulnérables de la société, faisant état de l'accord conclu avec le secteur de l'Education pour la prévention contre la violence scolaire». Le même responsable a estimé que cette rencontre internationale constituait «une occasion pour échanger les expériences et rapprocher les vues entre les participants autour des notions et des pratiques en matière de compréhension et de diagnostic des nouvelles tendances en matière de criminologie au vu des profondes mutations sociales, dont le recours à l'utilisation des technologies modernes à des fins criminelles». Cette rencontre se veut, en outre, «un espace pour s'enquérir des approches académiques les plus modernes en rapport avec les meilleures pratiques sécuritaires en matière d'anticipation des intentions et actes criminels, souhaitant que ces débats soient couronnés par une évaluation scientifique visant le développement de la lutte contre toutes formes de criminalité.

N. I.

Article 102 de la Constitution

Après l'armée, le RND et l'UGTA demandent le départ de Bouteflika

Le Rassemblement national démocratique (RND), partenaire de la coalition au pouvoir en Algérie, a appelé, hier, à la démission du président Abdelaziz Bouteflika, contesté depuis plus d'un mois par la rue.

La veille, le chef d'état-major de l'armée et vice-ministre de la Défense, le général, Ahmed Gaïd Salah, avait également demandé que le président, âgé de 82 ans et considérablement affaibli depuis un AVC en 2013, soit déclaré par le Conseil constitutionnel inapte à exercer le pouvoir. «Le Rassemblement national démocratique recommande la démission du président Abdelaziz Bouteflika en vertu du quatrième paragraphe de l'article 102 de la Constitution», a dit dans un communiqué le RND, parti dirigé par l'ancien Premier ministre Ahmed Ouyahia. La puissante fédération syndicale UGTA (Union générale des travailleurs algériens) a aussi apporté son soutien à l'appel de l'armée et demandé le départ du président. L'UGTA, dans un communiqué, «salue et prend acte de l'appel» du général Salah «à l'application de l'article 102 de la Constitution, constituant le cadre légal à même de surmonter la crise politique à laquelle est, aujourd'hui, confronté notre pays». L'article 102 dispose que le président peut être déclaré en «état d'empêchement» en cas de maladie grave et durable qui le place dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions. L'un des chefs de file du mouvement de contestation, l'avocat et militant des droits de l'homme, Mustapha Bouchachi, a, toutefois, souligné que les manifestations se poursuivraient pour obtenir «un changement du système politique». «L'application de l'article 102 signifie que les symboles du système superviseront la période de transition et organiseront l'élection présidentielle», a-t-il dit. Les manifestants refusent un changement «de façade» et exigent «une vraie démocratie», a aussi déclaré à Reuters un employé des postes de 26 ans, Zakaria Jaziri. «Nous saluons l'initiative de l'armée mais nous ne voulons pas que les hommes de Bouteflika restent au pouvoir jusqu'à la prochaine élection», a renchéri Djamel Hadidi, un employé de banque de 37 ans. La décision sur le recours à l'article 102 de la Constitution est, désormais, entre les mains du Conseil constitutionnel. Si Abdelaziz Bouteflika est reconnu inapte à exercer ses fonctions, ce qui doit être ratifié par une majorité des deux tiers dans les deux chambres du Parlement, il sera remplacé pendant une période d'au moins 45 jours par le président du Conseil de la nation, la chambre haute du Parlement algérien, Abdelkader Bensalah. «Existe-t-il un risque de radicalisation ou de confrontation si les manifestants rejettent l'approche proposée par l'armée ? C'est une hypothèse qui ne peut être totalement exclue», a déclaré Louisa Dris, professeur de science politique à l'université d'Alger. La dernière fois que l'armée est intervenue directement dans une crise politique remonte à 1992, quand les généraux avaient annulé les élections que les islamistes semblaient bien placés pour l'emporter. La guerre civile qui a suivi a fait, selon les estimations, environ 200 000 morts.

T. M.

Agriculture

Le secteur agricole intéresse des entreprises américaines

Un intérêt «grandissant» est affiché par des entreprises américaines travaillant dans l'agriculture pour investir dans le marché algérien en raison des grandes potentialités et ressources dont dispose le pays, a fait savoir la représentante du ministère de l'Agriculture américain à l'ambassade américaine en Algérie. «Beaucoup d'entreprises américaines spécialisées dans l'agriculture s'intéressent au marché algérien qui dispose de potentiels inestimables, et je suis en contact avec des sociétés voulant investir dans le domaine agricole en Algérie», a déclaré à la presse Justina Torry, en marge de l'ouverture de la 7e édition du Salon international de l'Industrie alimentaire (SIAG 2019). Dans ce cadre, elle a souligné que certains investisseurs américains, avec lesquels elle est en contact permanent, «dévoilent certaines craintes, que nous essayons de dissiper, principalement par rapport la règle d'investissement 51-49 dont les sociétés américaines ne sont pas habituées et à certains changements dans les mesures d'import-export». «Nous voulons à travers notre travail ici en Algérie édifier des relations de partenariat solides, un bon investissement pour les deux parties et également promouvoir les échanges commerciaux», a-t-elle dit. Un autre créneau de coopération a été cité par la responsable, outre la mission de promouvoir le commerce et les produits de l'agriculture, les échanges scientifiques représente un créneau très important à développer. Deux programmes de formation sont en cours en faveur de professeurs d'universités, chercheurs et cadres travailleurs dans le secteur de l'agriculture, en l'occurrence les programmes «Cochran et Borlug». De 5 à 10 Algériens bénéficient de bourses de 2 à 3 semaines aux Etats-Unis d'Amérique chaque année, dans le cadre du programme Cochran, pour suivre une formation assurée par des universités américaines, a-t-elle relevé, précisant que ce programme ambitionne d'aider «les pays éligibles à développer les systèmes agricoles nécessaires pour répondre aux besoins alimentaires de leurs populations et renforcer les liens commerciaux avec les USA». SIAG 2019, ouvert, hier, en présence du wali d'Oran, Mouloud Cherifi, enregistre plus d'une centaine de participants de 12 pays, selon son commissaire, Mahmoud El Hani. Le commissaire a indiqué que ce salon de quatre jours a pour objectif «de contribuer à une meilleure connaissance du potentiel du secteur industriel agro-alimentaire national, précisant que cette édition est placée sous le thème de la promotion du produit local, avec un cap sur les moyens d'exporter ce produit. Parallèlement au secteur de l'industrie agroalimentaire, SIAG 2019 accueille deux autres événements : la première édition du salon packaging et process et Logistique «PackExpo 2019» ainsi que le Forum national de la filière lait «Alben».

Lehouari K.

Education nationale

Evaluation des opérations de formation destinées aux inspecteurs



Le ministère de l'Education nationale a entamé, hier, l'évaluation des différentes opérations de formation organisées, depuis 2016, au profit des inspecteurs de l'éducation, dans le cadre de la coopération algéro-britannique. «Les opérations de formation qui ont concerné un grand nombre d'inspecteurs des trois paliers ont porté sur différents thèmes pour le développement des compétences de l'enseignant et l'évaluation des missions des inspecteurs, tout en assurant la qualité au sein des établissements éducatifs, outre des thèmes relatifs à la didactique de la langue anglaise», a fait savoir le directeur de la coopération au ministère de l'Education nationale, Boubakeur Bouazza, en marge d'une conférence organisée au Centre international des conférences (CIC), Abdelatif Rehal (Alger). Selon le même responsable, les opérations de formation, lancées en 2016, englobent un programme intensif, basé sur de nouvelles approches pédagogiques et de formation. Affirmant que le ministère œuvre à élargir ces opérations de formation aux enseignants, dans le but d'améliorer les compétences et les aptitudes des élèves dans les classes, Bouazza a souligné que le ministère «s'attèle à parachever l'élaboration de guides méthodologiques permettant à l'inspecteur d'assurer ces opérations de formation au profit de nombre d'enseignants». Pour sa part, la directrice du British Council, Sandra Hamrouni a rappelé que «les spécificités algériennes permettant d'inculquer aux élèves de nouvelles connaissances ont été prises en compte lors de ces opérations de formation». L'Algérie et la Grande-Bretagne, a-t-elle poursuivi, «s'attèlent à la conclusion d'un accord sur le renouvellement de ce projet pour une durée de 3 autres années». Pour rappel, ces opérations de formation, parrainées par le British Council, s'inscrivent dans le cadre des conventions de coopération bilatérales signées, respectivement, en 2014 et 2017, entre l'Algérie et la Grande-Bretagne.

Conférence de solidarité avec la RASD

Lamamra salue l'engagement des Etats de la SADC en faveur de la cause sahraouie

Le vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, a salué, mardi à Pretoria, l'engagement des pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en faveur de la cause sahraouie, affirmant que l'organisation de la conférence de solidarité avec le peuple sahraoui est une initiative opportune et pertinente.

Lors des travaux de la deuxième journée de la Conférence de solidarité avec la République arabe sahraouie démocratique (RASD) organisée dans la capitale sud-africaine, Ramtane Lamamra a salué l'engagement des pays membres de la SADC en faveur de la cause sahraouie, affirmant que la tenue de la Conférence de solidarité avec le peuple sahraoui est une initiative «opportune» et «pertinente». Transmettant les «chaleureuses salutations» du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, à l'ensemble des chefs d'Etats et de gouvernements de la SADC ainsi qu'aux autres dirigeants invités à ce symposium, le chef de la diplomatie algérienne a rappelé, à l'occasion, le soutien de l'Algérie à toutes les luttes africaines pour obtenir leur indépendance et leur souveraineté. Lamamra a soutenu, dans ce contexte, que la position de l'Algérie quant à la question sahraouie s'inscrit dans cet esprit afin de résoudre un conflit qui remonte à plus de 40 ans. Exprimant sa satisfaction de la tenue de la Cnférence de solidarité avec le peuple sahraoui sur le sol du défunt Nelson Mandela, dirigeant historique de l'Afrique du Sud, le vice-premier ministre a souligné que celle-ci intervient dans une conjoncture marquée par l'engagement de l'Envoyé personnel du SG de l'ONU pour le



Sahara occidental, Horst Kohler, à raviver les négociations entre les deux parties en conflit, le Maroc et le Front Polisario, afin d'amorcer une solution juste et durable qui garantira le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui dans le cadre des résolutions des Nations unies. A ce propos, le chef de la diplomatie algérienne a déploré le «manque de volonté de la part du Maroc» dans le processus de résolution de ce conflit. Ceci implique à la fois, a relevé, Lamamra, un «défi» et une «mobilisation» constante pour défendre le respect de la justice et légalité». A cet effet, il a souligné qu'il est important d'impliquer l'Union africaine dans ce processus dans le cadre général et à travers l'appropriation des mécanismes pouvant constituer une riposte aux préoccupations des Sahraouis. Parmi ces préoccupations, le ministre des Affaires étrangères a cité la situation des droits de l'Homme dans les territoires sahraouis occupés par le Royaume marocain, appelant à mettre un terme aux atteintes enregistrées en la matière. Il a, en outre, évoqué le pillage des ressources naturelles sahraouies par le Maroc dans le cadre des accords commerciaux avec l'Union européenne, précisant que cette question constitue une source de préoccupation qui mérite d'être prise en compte par les Etats membres de l'UA. Le chef de la diplomatie algérienne a réitéré, à l'occasion, le soutien de l'Algérie, en tant que pays voisin, aux efforts menés par Horst Kohler, pour la résolution du conflit sahraoui, assurant que l'Algérie restera fidèle à sa tradition de solidarité à l'égard des réfugiés sahraouis.

M. M.

APN

Le PT retire ses députés

Le Parti des travailleurs (PT) retire ses députés de l'Assemblée populaire nationale (APN). La décision a été prise, hier, par son bureau politique et annoncée par un communiqué. «Le bureau politique du parti des travailleurs a décidé la démission du groupe parlementaire du parti de l'APN», lit-on dans le communiqué. Le parti justifie sa démarche par la nécessité d'aller vers une Assemblée constituante et d'écouter la voix du peuple qui réclame le départ de tout le système. Sur un autre registre, le PT s'oppose à la proposition du chef de l'état-major de l'ANP, Ahmed Gaïd Salah, relative à l'application de l'article 102 de la Constitution pour mettre fin à la crise politique qui secoue le pays depuis plus d'un mois. Le PT évoque «une immixtion dangereuse du militaire», dans le politique et une démarche porteuse de tous les dangers. «La déclaration du chef d'état-major diffusée, hier à partir d'Ouargla, apparait comme dirigée contre la volonté de l'écrasante majorité du peuple de chasser un système corrompu et décomposé et de disposer d'elle-même. C'est une immixtion dangereuse du militaire dans le politique», indique le communiqué. Il ajoute que «l'application de l'article 102 implique le maintien du gouvernement actuel et les deux chambres du Parlement dont l'écrasante majorité du peuple réclame le départ car non légitimes. Elle vise donc le sauvetage du système et sa continuité. Et l'application de l'article 102 est porteuse de tous les risques pour la nation, pour sa souveraineté et son intégrité ouvrant la voie aux ingérences étrangères tant rejetées par les millions de manifestants». Dans son document, le PT indique que «la constitutionnalisation de ce qui s'apparente à un coup de force, constituerait une dérive sans précédent qui menacerait les fondements mêmes de l'Etat et la sécurité nationale, une menace contre la paix recouvrée». Pour la formation de Louisa Hanoune, l'écrasante majorité du peuple a donné un contenu démocratique, économique et social au changement de système et de régime en place auquel elle aspire. «Du point de vue de la démocratie, cela signifie soit la démission soit le départ du président de la République à la fin de son mandat. Cela signifie le départ de toutes les institutions au service de ce système, à commencer par le Parlement et le gouvernement afin que le peuple exerce sa pleine souveraineté», estime la même source. Pour le parti des travailleurs, la seule issue positive, à même de préserver la nation du chaos, réside dans le respect de la volonté de la majorité du peuple d'exercer sa pleine souveraineté. « «Pour le PT, la voie du salut passe par la convocation d'une assemblée constituante nationale souveraine».

Houda H.



RCD

Mohcine Belabbas plaide pour une période de transition «apaisée»



Le président du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), Mohcine Belabbas, a plaidé, hier à Alger, pour une période de transition «apaisée» qui sera ponctuée d'une élection présidentielle devant intervenir «avant octobre 2019». Dans une conférence de presse qu'il a animée au siège de son parti, Belabbas a recommandé «la démission du chef de l'Etat et la dissolution des deux chambres du Parlement et du Conseil constitutionnel». Il propose également la création d'une «haute instance de transition, dotée de tous les moyens» pour piloter «une phase de transition la plus courte possible». Cette instance aura, selon le président du RCD, à engager «des pourparlers avec les représentants des partis politiques, des syndicats autonomes et des personnalités en vue de les impliquer dans ce processus de transition». En ce sens, «l'élaboration du projet de la nouvelle Constitution, laquelle sera adoptée par référendum populaire, ne doit pas dépasser le délai de deux mois», suggère le RCD qui propose également la mise en place d'«un gouvernement de salut national qui sera nommé par la haute instance de transition et composé de compétences nationales et non partisanes, dont la mission consiste à gérer les affaires courantes». Le RCD a, en outre, proposé la création d'«une instance nationale indépendante de l'organisation des élections, présidée par une personnalité intègre, nommée par la haute instance de transition, alors que la nouvelle loi électorale doit être soumise à référendum avant fin juin 2019».

A l'issu de ce processus, le calendrier électoral «doit être mis en œuvre en vue de la mise en place de nouvelles institutions et l'élection de représentants du peuple dans un système où l'alternance au pouvoir est du seul ressort de la volonté populaire», souligne Belabbas, précisant que l'élection du président de la République doit avoir lieu «avant fin octobre 2019». A une question sur l'appel du général de corps d'armée, Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), à l'application de l'article 102 de la Constitution, le président du RCD a indiqué que cet appel est intervenu «en retard», estimant que les dispositions de cet article «auraient du être appliquées en 2012».

Situation financière

Le climat économique algérien fait peur

Jamais auparavant, l'Algérie n'a connu un climat aussi intense que depuis le mois de février dernier. Jamais le pays n'a connu un branle-bas de combat aussi vif et aussi tenace. Les citoyens ne cessent de réclamer leurs droits pour une Algérie meilleure et prospère. Le peuple dit non à cette gestion branlante. Le peuple réclame la transparence. La clarté dans la vie de tous les jours.

La justice indépendante doit entrer en action pour un assainissement à la grandeur du pays, particulièrement en ces temps de tentatives de fuites de capitaux. Et chaque jour qui passe, constitue un nouveau danger économique national. L'expert Nacer Bourenane estime que «la situation financière du pays est sérieuse. La gestion des ressources encore disponibles est inquiétante. Le désastre peut encore être évité si des mesures conservatoires sont prises et s'il y a la mise en œuvre de solutions alternatives à celles qui ont été choisies sur la période récente».
Bourenane ajoute : «Il n'est pas impossible que les chiffres officiels sur l'évolution du taux d'inflation, de la fiscalité non pétrolière, sur l'évolution du PIB et de sa structure, etc., ne cachent une réalité encore plus dure.»
Du côté des avocats, Me Silini, assure, qu'il y a actuellement des opérations de transfert de très fortes sommes d'argent par des opérateurs économiques très connus. Nous disons qu'il ne sera jamais trop tard de faire des opérations dans un mois, deux mois ou plus, une fois que l'Algérie aura retrouvé sa stabilité. Pour beaucoup d'experts algériens la situation actuelle est marquée du sceau de l'urgence et nécessite l'adoption de mesures immédiates.
Nabni plaide en faveur de l'adoption de mesures à très court terme en estimant que «la menace d'une recrudescence des actes de prédation est réelle, particulièrement dans le contexte actuel de changement attendu du personnel politique et de remise en cause de relations rentières dont bénéficient certains acteurs privés avec l'Etat». Le collectif d'économistes algériens encourage ainsi la société civile à «exiger expressément des comptes et de la transparence aux pouvoirs publics». Nabni appelle en particulier à «la transparence immédiate et continue sur les opérations du Trésor, sur les réserves de change, opérations d'importation et les comptes et déficits publics». De leur côté, de hauts responsables d la Banque d'Algérie démentent le prétendu emballement des transferts de capitaux, par le canal bancaire, tel que rapporté par des médias, «est dénué de tout fondement». À ce propos, ils expliquent, tout d'abord, que l'octroi de crédits bancaires aux opérateurs «relève des seules prérogatives des banques commerciales et obéit à des procédures et règles établies par ces banques, conformément aux lois et réglementations en vigueur». En particulier, «le dinar étant l'unique monnaie qui a cours légal en Algérie,



aucune banque, et en aucun cas, ne peut octroyer et n'a octroyé un crédit en dollars ou en toute autre monnaie que le dinar. C'est le cadre légal. Toute autre assertion est infondée», affirment les mêmes responsables.

Moussa O.

Prise de parts de l'ETRHB dans Fertial

Asmidal s'explique sur son droit de préemption



La société Asmidal (filiale de Sonatrach) est l'actionnaire unique dans l'entreprise Fertial (production d'engrais et de fertilisants agricoles) grâce à l'exercice du droit de préemption, a indiqué, ce mercredi, Asmidal dans un communiqué. Réagissant à un article publié sur un site d'information concernant l'exercice de son droit de préemption sur les parts de l'ex-actionnaire espagnol Villar Mir, Asmidal a apporté des clarifications dans son communiqué. Elle rappelle, tout d'abord, qu'elle détenait 34% des parts de Fertial, et précise que l'actionnariat de Fertial était ainsi composé des trois actionnaires Asmidal, Villar Mir et le groupe ETRHB qui avait racheté, en novembre 2016, 17% des parts de Fertial auprès de l'actionnaire espagnol qui détenait à l'époque 66% des parts de Fertial. Selon Asmidal, «les actions entreprises dès 2017 ont permis à Fertial de retrouver la croissance et réaliser des résultats positifs de l'ordre de 8,1 milliards de dinars en 2017 et 4,7 milliards de dinars en 2018, en dépit de trois mois d'arrêt de la production pour travaux d'entretien». «Suite à la volonté affichée par Villar Mir de se désengager totalement de Fertial, le groupe ETRHB a exprimé, en août 2018, sa volonté d'engager des négociations auprès de ce partenaire pour reprendre ses parts dans Fertial (49%)», note le communiqué. A cet effet, Asmidal «a mis en jeu son droit de préemption en invitant Villar Mir à des négociations pour qu'Asmidal devienne ainsi l'actionnaire majoritaire avec un pouvoir décisionnel total», souligne la même source. Devant cette situation, le groupe ETRHB (actionnaire à hauteur de 17%) «a exprimé son souhait de se désengager, au profit d'Asmidal, de ses parts dans Fertial, permettant ainsi à Asmidal de devenir l'actionnaire unique dans Fertial», détaille le communiqué. Ces opérations «s'inscrivent dans le cadre de transactions normales des sociétés où certains actionnaires renforcent leur contrôle alors que d'autres optent pour un désinvestissement, afin de réorienter les capitaux vers d'autres secteurs plus porteurs», relève Asmidal.

Lehouari K.

Ramadhan

La communication et la sensibilisation pour protéger le pouvoir d'achat et lutter contre la spéculation

Le ministre du Commerce, Saïd Djellab, a mis l'accent sur l'importance de la communication, de la coordination et de la sensibilisation en vue de prodiguer un service public meilleur au citoyen, protéger le pouvoir d'achat, assurer l'approvisionnement, stabiliser les prix et lutter contre la spéculation durant le mois de Ramadan. Présidant une réunion de coordination avec le secrétariat général de l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA) et les représentants d'associations de consommateurs, en prévision du mois de Ramadhan, le ministre a salué «le rôle important des agriculteurs et des distributeurs dans l'approvisionnement des marchés de gros et de détail», soulignant «la nécessité de communiquer avec eux afin d'éviter tout dysfonctionnement dans la chaine d'approvisionnement». Dans ce cadre, il a expliqué aux partenaires professionnels que «les consommateurs ont grand besoin d'actions de sensibilisation, qui doivent être menées, notamment, par les associations de protection des consommateurs, un partenaire efficace sur le terrain qui facilite le travail des agents de contrôle, à travers les efforts consentis sur le terrain au niveau national, des efforts qui s'inscrivent dans les cadres juridiques dont le ministère du Commerce veille à mettre à jour en vue de protéger le consommateur». Cette réunion a été précédée par une autre réunion avec les responsables des marchés de gros des fruits et légumes, tenue en prévision du mois de Ramadan prochain et consacrée à l'organisation des marchés de Ramadhan, l'ouverture des marchés non-exploités au niveau national et l'examen de la feuille de route proposée par le ministère, en vue de maitriser et de plafonner les prix des produits de large consommation».

N. I.

Pétrole

Le Brent se maintient aux alentours des 68 dollars

Les prix du pétrole reculaient hier en cours d'échanges européens à moins de 68 dollars avant les données officielles sur les réserves américaines. Dans l'après-midi, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai valait 67,85 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 12 cents par rapport à la clôture de mardi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour la même échéance cédait 42 cents à 59,52 dollars. L'Agence américaine d'information sur l'Energie (EIA) publiera en cours de séance ses données hebdomadaires sur les réserves des Etats-Unis, indicateur important du marché sur l'état de l'offre et de la demande du premier producteur et consommateur mondial. Les analystes tablent sur des reculs de 2,5 millions de barils des stocks de brut, de 3 millions de barils des stocks d'essence, et de un million de barils des stocks d'autres produits distillés (fioul de chauffage et gazole), selon la médiane d'un consensus compilé par Bloomberg. Mais la fédération professionnelle American petroleum institute (API), qui publie des données indépendantes jugées moins fiables le mardi soir, a fait état d'une hausse inattendue des stocks de brut. «Plusieurs acteurs du marché ont pu dédaigner cette hausse en se disant qu'elle était due à la perturbation du port de Houston (Texas) après un incendie», ont commenté les analystes de JBC Energy. Cela voudrait donc dire qu'une hausse des stocks refléterait un problème d'infrastructure temporaire, et non pas un surplus de l'offre par



rapport à la demande. En effet, malgré une production américaine record, les investisseurs prévoient un déficit de l'offre en raison des efforts de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep). Par ailleurs, la situation empire au Venezuela, membre fondateur de l'Opep, où une nouvelle mégapanne d'électricité paralyse le pays.
«Le pétrole est maintenant en route pour connaître son meilleur premier trimestre de l'année depuis 17 ans», selon des analystes. Depuis le début de l'année, le WTI a grimpé de 31,6%, contre des gains de 32,6% au premier trimestre 2002, tandis que le Brent a gagné 26,2%, contre un bond de 34,1% au premier trimestre 2005.

Alger

Baisse du volume d'abattage des abattoirs municipaux en 2018

La rentabilité des abattoirs de la wilaya d'Alger a reculé, en 2018, à 9900 tonnes de viande rouge contre plus de 10 000 tonnes en 2017, des résultats dus à la baisse du taux d'abattage en raison de la fièvre aphteuse qu'ont connu ces établissements durant la dernière saison estivale, comme l'explique l'inspecteur vétérinaire de la wilaya, Yousfi Abdelhalim.

Dans une déclaration, Yousfi a fait état d'une «légère baisse» en termes de rentabilité des abattoirs d'Alger en matière de viande rouge en 2018 (soit 9900 tonnes contre plus de 10 000 tonnes en 2017), en raison de la réduction des têtes de cheptels abattus à cause de la fièvre aphteuse, et partant, l'arrêt d'importation de ce type de bétail à titre préventif. A cet effet, les médecins vétérinaires ont multiplié les opérations de contrôle au niveau des abattoirs d'Alger afin de recenser toutes les têtes de bovins destinés à l'abattage, a indiqué le même responsable, rappelant la multiplication des foyers de fièvre aphteuse durant la période estivale de l'année passée, à travers plusieurs wilayas du pays. Un total de 167 474 têtes de cheptels ont été contrôlées et abattues, donnant lieu à quelque 9913 tonnes de viandes rouges pour répondre aux besoins des Algérois en la matière, a-t-il dit. Plus précis, Yousfi a avancé le nombre de 30 000 têtes de bovin ont été contrôlées au niveau des abattoirs de Ruisseau, d'El Harrach et des Eucalyptus (abattoir privé), ce qui a permis, selon lui, de mettre sur le marché une quantité de viande rouge estimée à 7348 tonnes, auxquelles s'ajoutent 2565 tonnes issues de l'abattage de plus de 173 000 têtes de moutons. Les opérations d'inspection et de contrôle vétérinaires effectuées dans les abattoirs d'Alger ont permis d'éviter l'abattage d'un nombre de têtes bovines atteintes de la fièvre aphteuse, notamment à Ruisseau, une opération accomplie sans enregistrer aucun foyer purulent chez les éleveurs de la capitale. Pour ce qui est des viandes blanches, Yousfi a fait état d'une production s'élevant à 600 tonnes, contre une production de 4216 tonnes de ressources de pêche constatés dans le cadre du contrôle vétérinaire des points de vente des poissons à Alger. Les services vétérinaires de la wilaya d'Alger ont saisi plus de 62 tonnes de viandes rouges, blanches et de produits de halieutiques impropres à la consommation, a fait savoir Yousfi. L'inspection vétérinaire de la wilaya d'Alger a contrôlé, dans le même cadre, près de 6000 boucheries (viandes rouge et blanche), 341 points de vente de produits halieutiques et près de 450 points de vente de viandes et poissons surgelés ainsi que des fast-foods, restaurants et épiceries. En 2018, les médecins vétérinaires ont contrôlé 562 chambres froides, 242 unités de transformation de viandes et 923 unités de transformation de lait et ses dérivés, a rappelé le responsable. Dans le cadre des commissions mixtes avec la direction du commerce et les bureaux d'hygiène de la commune, les services de l'inspection vétérinaire ont saisi 01 tonne de poissons, 704 kg de saucisses, près de 7.5 tonnes de viandes rouges, 25 tonnes de viandes blanches et 866 kg de fromages, a-t-il rappelé.



Tizi-Ouzou

Réception prochaine des 6 structures hôtelières publiques fermées pour rénovation

Les six structures hôtelières relevant du secteur public fermées pour rénovation seront toutes réceptionnées durant cette année, a indiqué hier, le wali Abdelhakim Chater, lors d'une visite d'inspection de certains chantiers touristiques. Ces six structures, propriété de l'Entreprise touristique de Kabylie (ETK) et de l'Entreprise de Gestion touristique du centre (EGTC), ont été fermées pour des travaux de rénovation et de modernisation depuis près de 03 ans. Trois d'entres elles, en l'occurrence, Lalla Khedidja, Belloua (Tizi-Ouzou) et «Le bracelet d'argent» (Beni-Yenni), propriété de l'ETK, «seront réceptionnées durant cette saison estivale, selon les engagements pris par le maître d'œuvre», a précisé le chef de l'exécutif local, tandis que la réception des trois autres structures, Aamraoua (Tizi-Ouzou), Tamgout (Yakouren) et El Arz, à Tala-Guilef (Boghni), relevant de l'EGTC, interviendra à la fin de l'année. Les travaux de rénovation et de remise en état de ces structures hôtelières engagés en 2017, ont coûté la bagatelle de 1220 milliards de centimes avec une offre prévisionnelle de 425 postes de travail et concourront dans la promotion du secteur au niveau de la wilaya. Au cours de sa visite qui l'a conduit dans les communes de Tizi-Rached, Irdjen et Fréha, Chater a inspecté 3 structures hôtelières, réalisées par des promoteurs privés pour un coût total de 200 milliards de centimes, d'une capacité d'accueil de 380 lits et offrant 188 postes d'emploi.

Médéa

Lancement de 2 projets de logements promotionnels à Tablat

Le programme de logements promotionnels aidés (LPA), d'une consistance de 1000 unités, affecté à la wilaya de Médéa, au titre de l'exercice 2018, connait un «début d'exécution», avec le lancement des projets localisés dans la commune de Tablat, a-t-on appris, hier, auprès des services de la wilaya. Deux projets implantés au niveau de cette commune, située au nord-est de Médéa, ont démarré à la mi-février courant après la finalisation de l'ensemble des procédures administratives, et devraient être mis à la disposition des citoyens au courant de l'année 2020, a-t-on indiqué. Il s'agit du projet de 40 logements LPA, implanté au nouveau pole urbain de Tablat, dont les premiers terrassements ont été effectués cette semaine. Un second projet, composé de 60 unités, a également été lancé au niveau du quartier «Sella», périphérie ouest de la ville où un autre projet de 40 logements LPA sera implanté d'ici quelques jourssoit un total de 140 logements LPA à réaliser dans cette commune, a fait savoir la même source. Dix-huit sites situés au niveau des grandes agglomérations urbaines de la wilaya, en l'occurrence Médéa, Ksar-el-Boukhari, Berrouaghia, Beni-Slimane, Tablat, El-Omaria et Si-Mahdjoub, ont été choisis pour l'implantation du quota global de logements LPA affecté à la wilaya, a-t-on rappelé. Treize promoteurs ont été retenus pour la réalisation de ce programme, pour un délai d'exécution contractuel fixé à 18 mois, a-t-on ajouté.

Aïn Defla

Faire découvrir les joies de la lecture aux enfants, un souci majeur pour les parents

Des parents présents à la manifestation «lire en fête» ouverte, lundi à Aïn Defla, ont mis en évidence le rôle de ce rendez-vous culturel en matière d'incitation des enfants à découvrir les joies de la lecture, soutenant que ce genre d'événement est à même de «freiner le recours frénétique» à l'Internet. Accompagnés de leur progéniture à l'occasion de cette manifestation qui se tient en plein vacances scolaires, ces parents ont souligné l'importance de la tenue de ce genre d'évènements culturels à même de «développer l'imagination des enfants et de diminuer l'influence des réseaux sociaux qui ont relégué au second plan des occupations saines et enrichissantes à l'image de la lecture». Admettant qu'Internet constitue «certainement» un merveilleux outil d'informations et de communication mondiale qui a chamboulé bien d'habitudes, Khadidja, secrétaire dans une entreprise privée, a, néanmoins estimé que la lecture «ne peut être détrônée» car, a-t-il argumenté, «tout n'est pas dans Internet». Cette quadragénaire mère de trois enfants, n'a soutenu que la surabondance d'informations sur Internet n'est pas toujours bonne, observant que «chercher dans un internet, c'est parfois comme chercher une aiguille dans une botte de foin». «Il y a assurément de tout sur la toile, de l'actualité à l'obsolète et, conjuguée à une mauvaise connexion, la recherche sur ce support n'est pas toujours dépourvue de difficultés», a-t-elle estimé. Khadidja a insisté sur la nécessité d'inculquer aux enfants la passion pour la lecture dès le très jeune âge et jugé «important» que les parents donnent l'exemple en matière de lecture. «Comment voulez-vous que l'enfant ait une passion pour la lecture s'il voit que son père passe des heures à contempler son téléphone portable?», s'est-elle interrogé, affirmant que «plus l'enfant apprend à aimer la lecture tôt, moins il pourra s'en priver». Lui emboîtant le pas, Nassima, enseignante d'anglais dans un lycée de la wilaya de Blida a noté que l'environnement propice est pour beaucoup dans l'ancrage de l'amour en vers le livre. Pour cette femme de passage à Aïn Defla pour les exigences d'une fête familiale, une bibliothèque virtuelle ne pourra jamais remplacer une bibliothèque classique, préconisant la limitation de l'accès à l'internet dans les bibliothèques. Tout en observant que les sites offrant les pleins textes sont rares, elle a noté que le livre électronique (e-book) peine à réussir sa percée car, a-t-elle expliqué, «lire un ouvrage sur un écran est plus rébarbatif et pas toujours pratique». Se remémorant avec nostalgie les années 70 où les bandes dessinées tels, notamment, «Blek», «Popeye» et «Zembla» avaient transmis à nombre de personnes la passion de la lecture, Mohamed, 71 ans, a mis en garde contre le recours «démesuré» des enfants à l'internet». Il est clair que l'enfant est subjugué par le flux d'images qui déferlent devant lui, l'envoutant de telle sorte à tuer en lui tout envie pour la lecture», a-t-il fait remarquer. Il a ajouté que «même dans certains pays développés où la censure est pourtant redoutée plus que tout, des voix se sont élevées pour demander la limitation de l'accès au réseau Internet ne serait-ce que pour la protection de l'enfance, la prévention de la violence et de l'extrémisme chez les jeunes».

El Tarf

Formation de plus de 30 agents du parc national d'El Kala sur les outils d'édition cartographiques

Pas moins de 34 éléments du parc national d'El Kala (PNEK) de la wilaya d'El Tarf ont bénéficié de trois cycles de formation consacrés aux outils d'édition cartographiques, inscrites dans le cadre du programme «Gouvernance environnementale et biodiversité» (GENBI) Initié par le ministère des Ressources en eau et de l'Environnement en partenariat avec l'Agence allemande GIZ, a-t-on appris, mercredi, auprès de la conservatrice du PNEK.

Ce cycle de formation a axé sur les techniques de la délimitation géographique du PNEK, la cartographie des feux de forêts et celle du zoning du même site ainsi que la mise en page cartographique, la conception d'un Atlas géographique, a précisé, Asma Bechainiya, soulignant que des exercices pratiques sur la base de données propres au parc d'El Kala ont ponctué ces formations. Elle a ajouté que ces stages de formations, encadrés par un expert algérien, œuvrent à renforcer les capacités des cadres du PNEK ainsi que ceux des secteurs concernés partenaires, les forêts, les ressources en eau, les services agricoles, ceux de l'urbanisme et la protection civile notamment pour «la mise à jour de données par géo-traitement» à travers des outils d'analyse avancés. Cette formation, qui s'inscrit, aussi dans le cadre du système d'information géographique (SIG), a permis la réactivation de cet outil essentiel de gestion des données relatives à la biodiversité en vue d'une meilleure gouvernance des aires protégées, a-t-on noté, rappelant l'importance du PNEK en tant que «réservoir exceptionnel de trois écosystèmes marin, lacustre et forestier» et l'importance d'une exploitation «rationnelle» du site.



M'sila

Augmentation de la surface des terres irriguées par pivot

La surface des terres agricoles irriguées par pivot dans la wilaya de M'sila a connu, au titre de l'actuelle saison agricole une extension de plus de 2000 hectares, a-t-on appris, ce mercredi, auprès des services de la wilaya. Cette surface des terres irriguées par pivot était de 10 000 ha en 2018 pour atteindre 12 200 ha en 2019 selon les mêmes services qui ont précisé que cette extension est le résultat d'efforts consentis dans la sensibilisation à l'importance du remplacement du système d'irrigation traditionnel par des techniques d'irrigation nouvelles, économes en eau. Le recours à la technique du pivot, est d'autant plus nécessaire pour la préservation d'eau des nappes souterraines qui a baissé ces dernières années de près de 80 mètres, a-t-on ajouté, notant que cette technique d'irrigation limitée exclusivement au passé aux cultivateurs de maraichères a été élargie aux producteurs de semences et fourrages. Selon la même source, 46 autorisations de fonçage de puits ont été accordées dernièrement aux agriculteurs dont les demandes s'agissant de la réalisation de puits ont «sensiblement» augmenté, mettant en avant l'importance d'accompagner les agriculteurs dans la diversification des systèmes d'irrigation contribuant à économiser l'eau souterraine. La wilaya de M'sila dispose d'une surface irriguée de 41 676 ha dont 3000 ha irrigués par le système du goûte à goûte, 12 200 ha en pivot et 6 500 en méthode d'irrigation traditionnelle, a-t-on conclu.

Annaba

Près de 2300 fellahs régularisés

Lors d'un point de situation de son secteur, qu'il a animé en début de semaine, les directeur des services agricoles de la wilaya de Annaba a indiqué que les dossiers de 2 267 exploitants agricoles ont été régularisés dans le cadre de la reconversion du droit de jouissance permanent, en droit de concession, tel que prévu par la loi 10-03 du 15 août 2010 fixant les conditions et les modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'État.
Ce même responsable a précisé que la superficie globale concernée à travers la wilaya de Annaba est de 16 000 hectares et que cette opération de régularisation a été entamée, il y a plus de 7 ans, avec un dernier délai accordé par l'État au mois de juin 2017. «Passé ce délai, l'État a repris les terres qui sont restées en jachère, après avoir dûment constaté qu'il y a eu manquement aux recommandations du cahier des charges et à la législation en vigueur de la part des attributaires. En effet, l'agriculteur dispose d'une durée de 5 ans pour exploiter sa terre», argue le directeur des services agricoles. Et de signaler «qu'une superficie d'environ 315 ha de terres inexploitées ont été récupérées par les services de la DSA.
Cette surface agricole sera redistribuée aux professionnels désirant devenir exploitants et qui en expriment le désir». Ceci, en faisant noter que les terres relevant du domaine privé de l'État, qui étaient en friche, ont fait l'objet de récupération afin d'être exploitées dans le cadre du programme de promotion et de modernisation du secteur et d'augmentation de la production agricole nationale. Avant de conclure, ce responsable rappellera que la tutelle a instruit les cadres du secteur d'apporter plus de souplesse et de rapidité au traitement des dossiers des demandeurs éventuels, conformément au dispositif mis en place, par le biais, notamment, du guichet unique.

Khenchela

La protection du consommateur contre la publicité mensongère est une obligation

La nécessaire protection du consommateur contre la publicité mensongère de produits et services a été soulignée, ce mercredi, à Khenchela par les participants à une journée d'information et de sensibilisation organisée par la Direction du commerce et la Chambre du commerce et de l'industrie, CCI-Chélia.
«La sensibilisation du consommateur et l'obligation à l'annonceur de fournir toutes les informations nécessaires pour faciliter le choix au consommateur contribuent à prévenir les publicités mensongères», a considéré Nacer Ounesse, inspecteur principal à la concurrence et enquêtes économiques de la Direction du commerce. «Les opérateurs économiqaeuses pour doper leurs ventes s'exposent aux sanctions prévues par la loi 02/04 de juillet 2004 qui prévoit à leur encontre des amendes, saisie de support de la publicité mensongère et fermeture administrative allant jusqu'à 60 jours par arrêté du wali et sur proposition du directeur du commerce», a ajouté l'intervenant.
De son côté, le chef de la brigade d'inspection des enquêtes spécialisées, Belkacem Telalesse a relevé que «les sanctions prévues peuvent aller jusqu'à la radiation automatique sur décision de juge du registre de commerce, la saisie de produits et l'insertion du nom du concerné au fichier national des fraudeurs». Il a également estimé nécessaire «l'actualisation en permanence les textes juridiques par le législateur national pour l'adapter aux formes nouvelles de la fraude qui nuisent à l'économie et mettent en danger le consommateur». Le directeur du commerce, Djamel Hamzaoui, a relevé que l'objectif de la rencontre qui a regroupé des opérateurs économiques, des commerçants et des citoyens est de souligner «l'importance de la protection du consommateur et de mettre en garde les commerçants contre la dangerosité des multiples pratiques illégales».

Tébessa

Réhabilitation en 2018 de plus de 1700 logements par l'OPGI

Pas moins de 1708 logements répartis sur plusieurs communes de la wilaya de Tébessa, ont fait l'objet durant l'année 2018 d'une opération de réhabilitation, à l'initiative de l'antenne locale de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI), a-t-on appris, ce mercredi, auprès des responsables de cet Office. Les actions entreprises avaient concerné en particulier la peinture des façades des immeubles, la rénovation des toitures, la réfection de l'étanchéité et la réhabilitation des escaliers en plus d'autres travaux liés visant à préserver les aspects esthétiques et architecturaux des villes, a précisé la même source.
Une enveloppe financière estimée à 700 millions de dinars a été mobilisée dans la wilaya, durant la même période, pour concrétiser l'opération ayant ciblé un nombre «considérable» de constructions à travers l'ensemble des communes de cette wilaya frontalière, a-t-on souligné. Une cellule spécialisée a été installée à la wilaya pour assurer «le suivi régulier de ces opérations», selon la même source, affirmant que la majorité de ces actions, accueillie favorablement par les citoyens, ont été parachevées. L'année en cours, a-t-on signalé, sera marquée également par la concrétisation d'autres opérations similaires, inscrites au titre de ce même programme.

Mascara

Production de 51 000 m³ d'eaux traitées par jour

La quantité d'eaux traitées au niveau des stations d'épuration de la wilaya de Mascara est estimée à 51 000 mètres cubes/jour, a-t-on appris auprès de la directrice de l'unité de wilaya de l'Office national d'assainissement (ONA).

«La wilaya de Mascara dispose actuellement de 20 stations d'épuration des eaux usées d'une capacité de traitement de 51 000 m³/jour, dont une grande partie est destinée à l'irrigation agricole, tandis que le reste est déversé dans les oueds pour des raisons d'organisation ayant un impact écologique», a indiqué, à l'APS, Malika Meghaiz. La responsable a annoncé la réception prochaine de la STEP de la commune de Mohammadia, dont les travaux de réalisation ont atteint un taux d'avancement de 95% et qui devra produire, dès le début du deuxième semestre de l'année en cours, 14 000 m³ par jour destinés à l'irrigation de certaines récoltes du périmètre agricole de Hebra. Elle a indiqué, par ailleurs, que la station d'épuration des eaux usées de Gouaier produit 13 000 m³ d'eaux traitées par jour, dirigées actuellement vers l'oued pour absence d'une association d'utilisateurs des eaux traitées comme le stipule la loi. Meghaiz a fait savoir que l'ONA œuvre, en collaboration avec la direction des Services agricoles, à la création d'une association pour éviter la perte de quantités importantes d'eau dans la nature au lieu de leur utilisation pour l'irrigation de certaines récoltes suivant un cahier de charges fixant les cultures, qui sont autorisées à être irriguées en eaux traitées. Un groupe d'agriculteurs ont sollicité dernièrement la réhabilitation du périmètre agricole de Gouaier dans la commune de Mascara, qui connait une régression du rendement et une faible exploitation en raison de la sécheresse et de l'incapacité de foncer des puits et de bénéficier des eaux usées traitées au niveau de la station STEP proche. Selon des déclarations des agriculteurs exploitant des terres agricoles au périmètre de Gouaier, d'importantes quantités d'eaux usées traitées au niveau de la STEP gérée par l'Office national d'assainissement sont jetés dans l'oued, alors qu'ils se sont proposés à prendre en charge les coûts de réfection des canalisations du périmètre irrigué endommagées pour pouvoir exploiter ces eaux traitées dans l'irrigation, voyant ainsi leurs revendications non satisfaites.

Pour sa part, le directeur des Services agricoles de la wilaya, Dellali Benaouda, a expliqué que la situation du périmètre agricole de Gouaier s'étendant sur une superficie de 455 hectares est tributaire des résultats d'analyses des eaux traitées qui détermineront s'ils pourront être exploités dans l'irrigation des récoltes agricoles. Le responsable a fait part de la création dernièrement d'une association d'agriculteurs utilisateurs des eaux épurées, assurant que le problème de fourniture de l'eau d'irrigation sera résolu, une fois connus les résultats des analyses effectuées par l'Office national d'assainissement.



Chlef

Rougeole : un décès et 5 cas enregistrés depuis le début de l'année

Cinq cas de rougeole ont été enregistrés et une personne en est décédée dans la wilaya de Chlef, a déclaré mercredi le directeur de la Santé de la wilaya. «Depuis début 2019, un décès par la rougeole a été enregistré à Chlef et cinq autres cas d'atteinte se trouvent sous contrôle médical au niveau des services des maladies contagieuses de Chettia (3 cas) et de Ténés (2 cas)», a indiqué Messaoud Guelfene, lors d'un point de presse animé au siège de sa direction. La maladie n'a pas encore atteint le «stade de l'épidémie», a assuré le responsable, signalant, néanmoins, le traitement des cas d'atteinte conformément au Plan national de lutte contre la rougeole. Face à ces cas d'atteintes, il a souligné la «nécessité de vaccination de tous les membres de la famille et des proches dans le cas de la confirmation d'un cas de rougeole par l'Institut Pasteur». Aussi, Guelfene a fait part du rétablissement, durant le premier trimestre courant, de 63 cas d'atteinte, dont seulement 5 cas sont toujours hospitalisés.

«Le vaccin demeure le meilleur moyen de lutte contre cette maladie», a-t-il ajouté, annonçant le lancement d'une enquête épidémiologique au niveau de toutes les localités ayant enregistré des cas de rougeole, dont Brira, Beni Haoua, Zeboudja, Ténés, Sobha, Boukadir, Ouled Abdelkader, Chlef, Ouled Farés et Bouzeghaïa.

Pour rappel, plus de 4000 personnes ont été vaccinées contre la rougeole en plus du programme de vaccination ordinaire, jusqu'au 21 mars courant, et des cellules de veille ont été installées au niveau des services de contrôle médical pour le suivi de cette maladie contagieuse.

Tissemsilt

Renforcement des établissements de santé par 30 spécialistes



Les établissements de santé de la wilaya de Tissemsilt ont été renforcés dernièrement par le recrutement de 37 spécialistes, a-t-on appris, mardi, auprès du directeur de la santé et de la population, Abdelkrim Benbia. Dans un rapport sur son secteur présenté lors des travaux de la première session ordinaire de l'APW, Abdelkrim Benbia a indiqué que ces spécialistes ont été orientés vers les EPH de Tissemsilt, Théniet El Had et Bordj Bounaâma et l'établissement public de santé de proximité de Theniet El Had. Cet encadrement est constitué de plusieurs spécialités médicales dont ont besoin des établissements sanitaires précités dont la cardiologie, la chirurgie pédiatrique, la chirurgie des voies urinaires, la neurochirurgie, la dermatologie, la néphrologie, la pneumologie et l'infectieux. Ces postes sont destinés à combler le déficit enregistré, notamment, au niveau des établissements hospitaliers publics de la wilaya en spécialistes, ce qui permettra d'améliorer les soins et d'épargner aux patients de longs déplacements pour traitement. Les EPH et EPSP de la wilaya de Tissemsilt disposent actuellement de 139 spécialistes. Par ailleurs, le directeur du secteur a annoncé que les établissements sanitaires et les salles de soins des régions éloignées bénéficieront bientôt d'un renfort de 110 aides-infirmiers formés à l'école paramédicale de Tissemsilt. Benbia a annoncé aussi la mise en service, avant la fin du premier semestre de cette année, de la clinique urbaine de maternité de Tissemsilt d'une capacité de 80 lits, la première du genre dans la wilaya, qui est en phase d'équipement en matériel médical spécialisé, ainsi qu'un centre spécialisé en maladies chroniques de la ville qui est en phase de raccordement aux réseaux divers. Le wali, Salah El Affani, a annoncé, à cette occasion, le lancement de caravanes médicales de prise en charge des malades au niveau des zones déshéritées en collaboration avec les directions de la santé et de la population et de la protection civile et de l'association de wilaya «El Fadjr» d'aide aux cancéreux. L'ordre du jour de la première session ordinaire de l'APW a comporté deux communications traitant du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels et du bilan des projets de développement de l'exercice écoulé et l'approbation d'un rapport sur le classement de chemins communaux en chemins de wilaya.

Ouargla

Restauration de près de 50% de l'antique mosquée des Béni Djellab à Touggourt

Les travaux de restauration menés actuellement au niveau du Djamaâ El Atiq (mosquée antique) des Béni Djellab, à Touggourt, sont à moitié réalisés, a-t-on appris, lundi, auprès du directeur de la culture de la wilaya d'Ouargla.

Entamée au second semestre de 2018, cette intervention d'urgence, dont la gestion a été confiée à un bureau d'étude spécialisé sous la supervision d'un architecte qualifié, est à 50% d'avancement des travaux et permettra, une fois finalisée, de préserver le cachet typique de ce lieu de culte et lui rendre son ancien rayonnement religieux et culturel, a indiqué à l'APS Mokhtar Guermida. Il s'agit, entre autres travaux, de la remise en état de cette bâtisse après les différentes dégradations subies au fil des ans, notamment les fissures et l'humidité au niveau des murs, en utilisant des matériaux de construction locaux, a-t-il fait savoir. Cette mosquée, qui présente un véritable symbole de l'architecture islamique maghrébine, est appelée à contribuer à la promotion du tourisme culturel dans la wilaya d'Ouargla, qui recense environ 400 mosquées, en plus d'une trentaine de zaouïas, dont celles des confréries «El-Kadiria», à Rouissat, et «Tidjania», à Témacine, a ajouté Guermida. Classé patrimoine national depuis 2015, Djamaâ El Atik, qui a été fondée par le sultan Ibrahim Ben Djellab, en 1220 de l'hégire (1805 du calendrier grégorien), est implanté dans le vieux ksar de Mestaoua, au cœur de la ville de Touggourt. Elle est composé, notamment d'une grande cour ceinte d'arcades, ainsi que de deux petits patios, une fontaine, une grande coupole verte et un minaret de forme carrée. A l'intérieur, la mosquée dispose d'une grande salle de prière sous la coupole et d'un mihrab décoré de sculptures en plâtre, outre des dizaines de piliers et de voutes. Cheikh Ibrahim Ben Djellab est l'un des 36 sultans ayant régné durant environ quatre siècles (1414 à 1854) sur le Royaume des Béni Djellab (descendants des Mérinides), basé à Touggourt et qui s'étendait alors de la région d'Ouled Djellal (Biskra) jusqu'au nord, au Chott Djérid (sud-tunisien), et El Oued à l'est, ainsi que Ouargla et N'goussa, au sud-ouest. Auparavant, Djamaâ El Atik de Touggourt abritait une école d'apprentissage du Saint Coran, de la Sunna (conduite du prophète Mohamed QSSSL) et du Fiqh, encadrée par des chouyoukh et Oulema de la région, notamment Mohamed Ben Abdelkrim, Mohamed Ben Brahim El-Fassi, Mohamed El-Tahar El-Obeïdi et El Hadj Adamou. Il était aussi un lieu fréquenté par plusieurs personnalités religieuses célèbres telles que Cheikh Abdelhamid Ben Badis, Mohamed El-Bachir El Ibrahimi, Cheikh Abderrahmane Ben Mohamed El Djilali, Cheikh Ahmed Hammani et bien d'autres.



Béchar

Commémoration du 59e anniversaire de la mort du colonel Lotfi et de ses compagnons



La commémoration du 59e anniversaire de la mort du Colonel Lotfi et de ses compagnons, les martyrs commandant Farradj, Zaoui Cheikh et Brik Ahmed, le 27 mars 1960, lors de la glorieuse bataille de Djebel Béchar, a donné lieu, hier, à une cérémonie de recueillement en présence des familles de ces martyrs. La cérémonie, qui s'est déroulée au lieu même de cette bataille, à quelques encablures de Béchar, a été marquée par un dépôt de gerbes de fleurs et la levée des couleurs en hommage à ces martyrs de la Révolution du 1er Novembre 1954. Plusieurs moudjahidine et des membres des familles de ces martyrs ont souligné, lors de leur prise de parole à cette occasion, les sacrifices consentis par le colonel Lotfi et ses compagnons pour la libération du pays du joug colonial, et pour que le peuple algérien puisse vivre dans la liberté et la dignité. En marge de cette cérémonie, une exposition de documents photographiques sur les activités politiques et militaires du FLN-ALN dans la wilaya V historique, et spécialement sa zone 8, a été organisée au musée local du moudjahid. L'objectif étant de permettre aux nouvelles générations de s'imprégner des sacrifices consentis par leurs aïeux pour la libération totale du pays du colonialisme français.

El Oued

Mort suspecte d'ovins dans les régions frontalières

Plusieurs cas de mort de bétail sont signalés en zones frontalières dans la wilaya d'El Oued, du fait d'une maladie différemment expliquée par les éleveurs et les services agricoles, a-t-on constaté. Rencontrés, des éleveurs installés dans les zones pastorales de la bande frontalière, notamment des communes de Taleb Larbi et de Benguecha, lieux de concentration et de transhumance d'une grande partie du cheptel, ont imputé ces cas à la fièvre aphteuse, se basant sur des conclusions de vétérinaires (privés). Ils ont indiqué qu'en dépit de la vaccination de leur cheptel lors des campagnes de lutte contre la peste des petits ruminants (PPR) menées par l'inspection vétérinaire, des cas mortels d'ovins ont été relevés durant le mois de mars courant. H. Abdelkader, éleveur dans la zone pastorale de Douilet, commune frontalière de Benguecha, a fait état de la perte de plus de 70 têtes ovines, qu'il a signalé à l'inspection vétérinaire. Un autre éleveur, H. Djelloul, dans la zone d'El-Mekhalie, commune de Taleb Larbi, a fait part de la mort de 15 ovins, bien que son cheptel ait été, a-t-il dit, vacciné par l'inspection vétérinaire contre la PPR. La Direction des services agricoles (DSA) a affirmé, de son côté, qu'une équipe composée de 70 vétérinaires a mené une campagne d'envergure de vaccination contre la PPR ayant ciblé tous les troupeaux, à la faveur de la mobilisation de 80 000 doses de vaccin pour mener à bien cette opération lancée au début de févier dernier. Réfutant les allégations d'existence de cas de fièvre aphteuse, les mêmes services ont indiqué que de nombreux éleveurs ne se conforment pas à la campagne de vaccination contre la PPR et s'abstiennent de se soumettre aux procédures de déclaration et de recensement de leurs cheptels.
Ce qui, par conséquent, les prive de pareilles opérations de vaccination pour la protection de la richesse animale, a-t-on expliqué. Plus de 6213 ovins avaient été vaccinés depuis janvier dernier dans le cadre de la campagne contre la fièvre aphteuse, menée à titre préventif pour circonscrire d'éventuels foyers de la zoonose et l'isolement des bêtes malades ou suspectées, a affirmé, l'inspecteur vétérinaire Mohamed Laid Tidjani. Cette mesure préventive a permis de circonscrire les foyers de cette épidémie à travers les zones pastorales des communes frontalières, lieux de concentration de plus des deux tiers du cheptel de la wilaya. La wilaya d'El Oued recèle une richesse animale de plus de 70 000 têtes, dont plus de 80% dans les régions frontalières des communes de Taleb Larbi, Benguecha et Douar El Ma.

Ghardaïa

Le renforcement des structures scolaires, une priorité pour l'exécutif

Une enveloppe de plus de 662 millions de dinars a été dégagée au titre de l'année 2019, pour le renforcement des structures scolaires et des programmes d'appui social au profit des élèves de la wilaya de Ghardaïa, a-t-on appris auprès de la wilaya. Ce financement portera principalement sur l'étude, la réalisation et l'équipement de trois collèges, cinq écoles primaires et trois cantines scolaires ainsi qu'un demi-pensionnat dans un collège, a indiqué le scrétaire général de la wilaya. Ces projets permettront d'améliorer les conditions d'accueil des élèves et de porter des solutions liées essentiellement au sureffectif des classes, notamment dans la vallée du M'zab qui compte quatre communes, a expliqué Boualem Amrani. L'objectif de ces projets est le renforcement de l'infrastructure éducative et de réduire la déperdition scolaire, la proximité de l'école et l'amélioration de la qualité de la scolarisation en assurant le respect des normes de scolarisation, a ajouté Amrani, soulignant l'intérêt particulier accordé par les pouvoirs publics au secteur de l'éducation, à la base du progrès de la société. La wilaya de Ghardaïa compte actuellement quelque 31 lycées, 66 collèges et 188 écoles primaires dotées de cantines.

McDonald's va utiliser l'intelligence artificielle



Il existe, aujourd'hui, de nombreuses méthodes pour récupérer son menu au McDonald's. L'une d'entre elles est de passer au drive. C'est une méthode très populaire, et elle sera bientôt améliorée. Les commandes au drive représentent au part significative des ventes dans les restaurants McDonald's du monde entier et la chaîne cherche, aujourd'hui, à les améliorer grâce à l'intelligence artificielle. Pour ce faire, le géant de la restauration rapide a acquis la startup spécialisée en machine learning Dynamic Yield pour 300 millions de dollars. Ce rachat devrait permettre d'optimiser les menus proposés au drive. Les menus proposés au drive ne seront plus statiques comme aujourd'hui. La technologie d'intelligence artificielle permettra de prendre en compte de nombreux facteurs comme les événements locaux, l'heure, la météo, la queue dans le restaurant et même ce que le client est en train d'ajouter à sa commande pour optimiser les propositions. Par exemple, si un client commande un sandwich, le menu du drive vous recommandera de lui-même des frites ou d'autres accompagnements même si vous ne les cherchez pas expressément. Cette même technologie pourrait aussi vous proposer un café glacé ou un McFlurry les jours où le mercure est élevé et des boissons chaudes quand il fait froid. S'il y a beaucoup de clients dans le restaurant, vous verriez apparaître des produits simples, plus rapides à préparer pour la cuisine. McDonald's a déjà testé cette technologies dans plusieurs établissements, en 2018, et les résultats ont été suffisamment prometteurs pour qu'un déploiement dans plus de 1000 restaurants soit prévu dans les trois mois. La technologie de Dynamic Yield sera, à terme, implantée dans tous les établissements de la chaîne.

macOS Mojave 10.14.4 : toutes les nouveautés de la mise à jour



Apple distribue, depuis hier, la quatrième mise à jour de macOS Mojave, deux mois après la version. Cette mouture 14.4 vient corriger des bogues mineurs et apporte quelques nouveautés. Entre support pour les nouveaux services dévoilés, hier, par Apple et un mode sombre automatique pour Safari, la mise à jour n'est pas essentielle mais reste recommandée à l'ensemble des utilisateurs. Parmi les nouveautés, la version 10.14.4 apporte la compatibilité avec le nouveau service de presse par abonnement Apple News+ qui permet de consulter des centaines de magazines et les plus grands journaux. Les fonctionnalités de la version desktop incluent le téléchargement automatique des numéros pour une consultation hors ligne mais aussi l'ensemble des features de la version mobile de l'app, avec un flux d'actualités personnalisé et la possibilité de lire celles-ci en anglais ou en français. L'autre grande nouveauté est le support des Apple AirPods 2, sans plus de fonctionnalités. Safari reçoit un Mode Sombre automatique pour les sites compatibles avec son schéma de couleur, la possibilité de ne recevoir des notifications push uniquement si l'utilisateur interagit avec le site web et voit sa fonction Do Not Track (Suivi de site) supprimée et remplacée par l'Intelligent Tracking Prevention, la première pouvant servir comme élément permettant de constituer une empreinte numérique. Plans affichera, désormais, la qualité de l'air dans les pays suivants : USA, Royaume-Uni et Inde. La qualité des messages audio a été améliorée dans Messages et une correction a été apportée à l'App Store sur un bogue empêchant auparavant d'obtenir la dernière version de Pages, Keynote, Numbers, iMovie et GarageBand. Comme d'habitude, il faudra passer par Préférences Système > Mise à jour de logiciels pour en profiter. La mise à jour est gratuite pour tous les possesseurs des machines Apple. La liste complètes des apports et bogues corrigés peut-être consultée sur le site d'Apple.

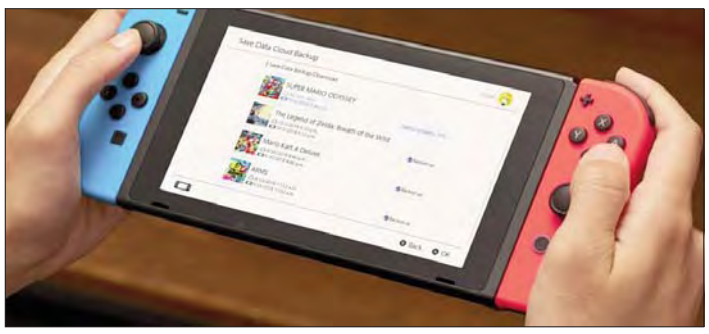
Les développeurs semblent déjà charmés par Apple Arcade

Il faut dire que le service laisse entrevoir de nombreuses possibilités. C'est lors de son dernier Keynote qu'Apple a fait une annonce surprise : le lancement d'une plate-forme de streaming vidéoludique appelé Apple Arcade. Le géant américain a déjà levé le voile sur plusieurs titres qui seront proposées par le service, de quoi faire plaisir aux joueurs avec de nombreuses possibilités dans les années à venir. Pour accéder au catalogue de 100 jeux, il suffira de payer un abonnement. Une politique commerciale façon Netflix ou Spotify qui devrait se démocratiser avec le temps. Mais que pensent les développeurs d'Apple Arcade ? The Verge a pu en interroger et ces derniers semblent déjà charmés. C'est auprès de The Verge que plusieurs développeurs se sont exprimés vis-à-vis des possibilités offertes par Apple Arcade. Pour Sean Krankel, l'un des avantages de l'abonnement est que les jeux pourront toucher des personnes qui ne se soucieraient pas forcément de celui proposé par son studio, qui mise sur le storytelling. Un autre développeur explique que la position de la firme de Cupertino vis-à-vis des indépendants est une bonne chose, tout en améliorant sensiblement l'App Store. Autant d'arguments qui font d'Apple Arcade une belle possibilité. Peut-être même que le service a volé la vedette de la SVoD d'Apple. Il faut dire que le modèle économique avec abonnement est une bonne chose pour accéder à un maximum de contenu sans perdre un bras. C'est, notamment, avec cette politique commerciale que des services comme Netflix ou Spotify auront connu le succès. Le dématérialisé prend une place de plus en plus importante chez les citoyens du monde entier.



Nintendo pourrait sortir deux nouvelles Switch en 2019

Le constructeur nippon Nintendo, devrait bien dévoiler une Switch améliorée et une Switch Lite durant l'E3 2019. En début de semaine, Takashi Mochizuki, du *Wall Street Journal,* lâchait une bombe concernant l'avenir de la Nintendo Switch. Deux ans après la commercialisation de la console hybride, la firme de Kyoto se préparerait à annoncer deux nouvelles Switch via son célèbre Nintendo Direct d'ici juin prochain à l'occasion de l'édition 2019 de l'E3 (avec un lancement prévu «plusieurs semaines» après). La première serait une version haut de gamme et améliorée (Nintendo Switch Pro?) proposant une puissance supérieure au premier modèle (1080p), sans pour autant atteindre les performances d'une PS4 Pro ou d'une Xbox One X. Enfin, la deuxième serait une version Lite (le quotidien économique Nikkei en parlait depuis plusieurs mois) destinée à un public plus jeune (entrée de gamme, nomade, absence de certaines fonctionnalités comme le HD Rumble, successeur 3DS,



nouveau design). Encore une rumeur avant un démenti officiel de Nintendo comme l'avait fait le président Shuntaro Furukawa ? Impossible de le savoir dans l'immédiat, mais Eurogamer semble être en mesure de confirmer ces informations récupérées, a priori, auprès de certains fournisseurs de composants et quelques développeurs ayant accès aux prototypes de la console. Comme le disait le célèbre quotidien national américain qui traite de l'actualité économique et financière, la Nintendo Switch Lite devrait bien être 100% nomade (sans dock), plus solide, moins chère et surtout servir à faire la transition entre Nintendo 3DS et Nintendo Switch. Le retrait de certaines fonctionnalités est aussi confirmé, tout comme le nouveau design qui devrait être dans le même style que celui de la 2DS. Enfin, concernant la Nintendo Switch Pro, tout semble aussi être dans le vrai. Eurogamer va même jusqu'à dire que l'évolution (en terme de puissance) entre le premier modèle et celui-ci serait au même niveau que celui de la 3DS et la New 3DS.

Les Huawei P10 et Honor 8X tournent sous Android 9 Pie

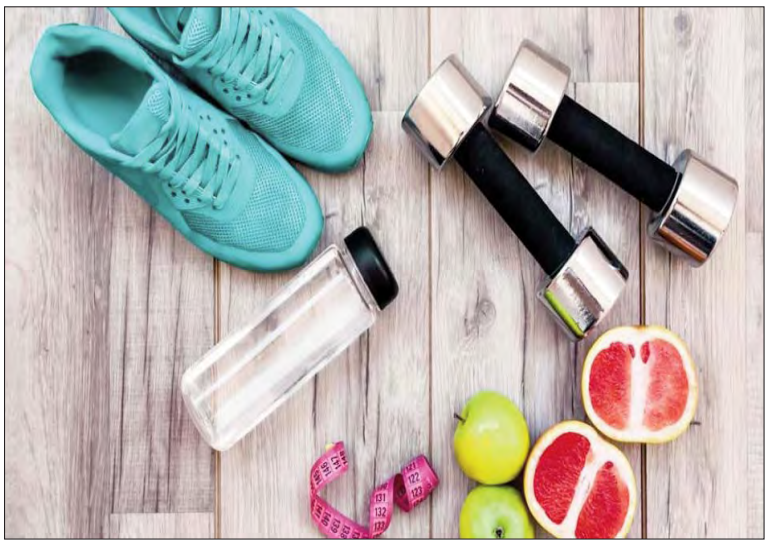
Huawei est toujours très occupé. Le fabricant officialisait tout récemment ses flagships P30 et P30 Pro et annonce, dans le même temps, l'arrivée de Android 9 Pie sur certains modèles. Outre les lancements en grande pompe des P30 et P30 Pro cette semaine, Huawei offre une nouvelle mise à jour majeure à certains appareils existants. Plusieurs rapports confirment que des utilisateurs un peu partout sur le globe ont reçu la mise à jour vers Android 9 Pie pour leur Huawei P10 ou Honor 8X. Les appareils Huawei utilisent la surcouche maison EMUI, laquelle apporte un certain nombre de changements significatifs par rapport à la version stock d'Android. EMUI 9, la dernière version en date, intègre donc Android 9 Pie. C'est cette version de la surcouche qui est actuellement, selon les rapports, proposée aux utilisateurs de Huawei P10 et Honor 8X.



Comme vous pouvez vous en douter, ce passage vers Android 9 Pie se fait par palier. Il vous faudra peut-être devoir patienter quelques jours encore avant que votre appareil ne vous propose la mise à jour en question. Mais cela ne devrait plus être très long. Tous les fonctionnalités incluses dans la version Pie d'Android arriveront donc sur ces appareils avec cette mise à jour. Huawei a aussi procédé à des améliorations conséquente sur sa surcouche, les utilisateurs devraient apprécier, par rapport à l'expérience proposée par la version 8.1, c'est bien meilleur.

Pour perdre du poids, adoptez le sur-mesure

Si vous avez besoin de perdre du poids, vous avez une meilleure chance d'y arriver si les médecins vous proposent une aide sur-mesure, plutôt que des conseils génériques, selon une nouvelle étude. Des experts de la Duke University, aux Etats-Unis, ont étudié les cas de 134 personnes en surpoids, dont la majorité étaient des femmes, pour une nouvelle étude, et ont trouvé que ceux qui avaient reçu des instructions spécifiques sur comment perdre du poids s'en sortaient mieux que ceux auxquels on avait juste dit de faire du sport sans plus de précision selon leur cas. Tous les participants s'étaient inscrit à un programme de perte de poids s'étalant sur une année, qui incluait des objectifs de comportement, des cours d'éducation, des appels de coachs, des conseils pour perdre du poids, et des visites avec des médecins pour suivre les progrès. Certains médecins et certains infirmiers avaient juste dit aux patients de perdre du poids, ou de faire plus d'exercice, tandis que d'autres ont donné des conseils spécifiques et des encouragements. Ceux qui étaient dans le deuxième groupe ont perdu en moyenne 3,2



kilos de plus que les autres. «Dire simplement à quelqu'un de perdre du poids ou de changer de régime et d'activité physique ne marche pas. Les médecins devraient en fait encourager les patients à suivre des programmes spécifiques », explique le professeur Gary Bennett. L'empathie des médecins avait aussi un effet sur la capacité des patients à suivre leur plan à la lettre. «Les patients qui suivent des programmes pour perdre du poids devraient demander à leurs médecins de vérifier leurs progrès», explique Megan McVay, co-autrice de l'étude. Les découvertes ont été publiées dans le Journal of General Medicine.

Des chercheurs américains mènent des tests prometteurs sur une pilule contraceptive masculine

Une nouvelle étude sur une pilule contraceptive masculine est en cours de tests par une équipe de chercheurs de l'University of Washington School of Medicine et du Los Angeles Biomed Research Institute (LA BioMed). Pour tester efficacement la première phase d'essais cliniques de cette pilule, les chercheurs ont recruté, à petite échelle, 40 jeunes hommes en bonne santé. 10 participants ont reçu une pilule placebo de manière aléatoire, alors que les 30 autres participants ont testé le nouveau traitement, nommé 11-béta-méthyl-19-nortestostérone dodécylcarbonate, ou 11-beta-MNTDC. Deux dosages de pilules ont été testés, 14 hommes ont reçu des doses de 200 mg, et 16 autres des doses de 400 mg. Les participants ont dû prendre le comprimé quotidiennement pendant 28 jours. Les conclusions de ces essais ont été présentées, dimanche 24 mars, lors du congrès annuel de l'«Endocrine Society » américaine de la Nouvelle-Orléans.

Ils ont montré qu'une prise quotidienne pendant un mois permettait de réduire considérablement le niveau de deux hormones nécessaires à la production de spermatozoïdes. Les effets du médicament étaient par ailleurs réversibles à l'arrêt du traitement, et les participants n'ont pas rapporté d'effets secondaires graves. En revanche, des effets secondaires légers ont pu être constatés, comme la fatigue, l'acné, les maux de tête, une libido un peu abaissée et de légers troubles de l'érection. «Nos résultats montrent que cette pilule, qui combine deux activités hormonales en une, va abaisser la production de sperme tout en préservant la libido», relève la chercheuse Christina Wang. Néanmoins, rien ne prouve encore la réelle efficacité de cette pilule. Cet essai trop court n'a pas permis d'observer une suppression optimale des spermatozoïdes. Des études plus longues devraient être menées avant de tester cette pilule sur des couples sexuellement actifs. «Un contraceptif hormonal, sûr et réversible devrait être proposé dans environ 10 ans», conclut le docteur Wang.

Faire régulièrement la sieste pourrait réduire la pression sanguine



D'après une nouvelle étude, faire régulièrement la sieste pourrait aider à réduire la pression sanguine. Cette découverte a été présentée à la 68e Annual Scientific Session de l'American College of Cardiology. En effet, les gens qui font une sieste en milieu de journée ont plus de chance d'avoir une pression sanguine plus faible que les autres. Selon le docteur Manolis Kallistratos, un cardiologue de l'Asklepieion General Hospital de Voula, en Grèce, qui a co-écrit l'étude, les personnes avec une pression sanguine élevée pourraient voir une amélioration de leur condition, et tout devrait être fait pour les aider.

«Ces découvertes sont importantes car une baisse de ne serait-ce que de 2mm Hg peut réduire les risques de problèmes cardiovasculaires, tels qu'une crise cardiaque, de 10%», a-t-il expliqué. Faire régulièrement des siestes pourrait faire baisser la pression sanguine de 5 mm Hg. Ces découvertes sont en accord avec de précédentes recherches, qui ont démontré que des siestes régulières avaient un effet sur la pression sanguine et permettaient de prescrire moins de médicaments. Près de la moitié de la population américaine a une pression sanguine élevée, et beaucoup des personnes atteintes ne sont pas au courant.

Notre cerveau continue encore de développer des neurones après 90 ans

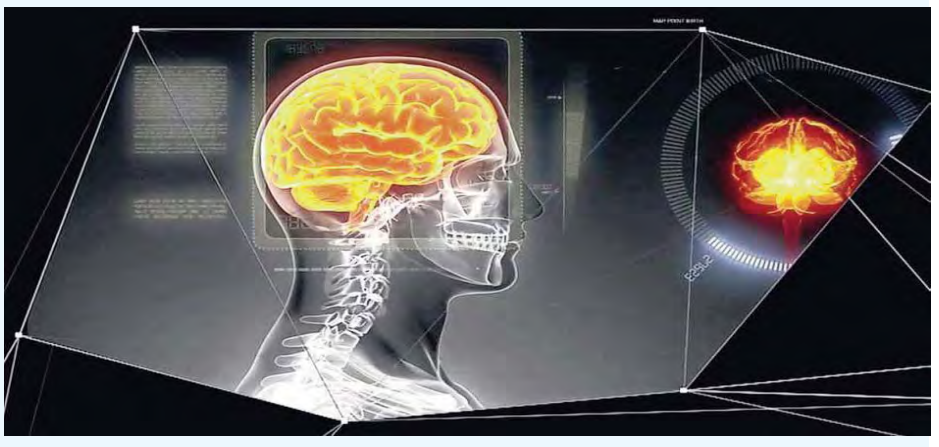
Des neurones continuent de se développer dans le cerveau après 90 ans. Des scientifiques espagnols l'affirment dans un nouvel article, publié le 25 mars 2019 dans la revue Nature Medicine. Ces nouveaux neurones se trouvent dans une zone bien précise du cerveau : l'hippocampe. «Cette structure abrite l'un des phénomènes les plus uniques du cerveau des mammifères adultes, à savoir l'addition de nouveaux neurones au cours de la vie», écrivent les auteurs. Leur étude confirme cette hypothèse, en observant directement le phénomène sur des cerveaux humains concernés par la maladie d'Alzheimer (âgés de moins de 100 ans) et d'autres cerveaux sains (âgés de moins de 90 ans).

Où se trouve l'hippocampe et à quoi sert-elle ?

Cette structure est située dans la partie latérale et inférieure du cerveau : elle fonctionne par paire, de façon symétrique dans les deux hémisphères. L'hippocampe joue un rôle important dans l'attention, la mémoire et la navigation spatiale. Les chercheurs ont mis en évidence le processus qu'ils appellent la «neurogenèse hippocampique adulte» («adult hippocampal neurogenesis», ou AHN). La neurogenèse est le processus par lequel se forme un neurone. Ici, il implique précisément le gyrus denté, un ensemble de replis qui sont situés le long de l'hippocampe.

58 échantillons de cerveaux décryptés

Comment les scientifiques ont-ils procédé ? Ils ont prélevé des échantillons dans le cerveau de 58 individus décédés (les chercheurs avaient auparavant obtenu leur consentement). Un premier groupe de 13 personnes, qui avaient entre 43 et 87 ans au moment de leur mort, ne présentait pas de maladie neurologique particulière. Ces échantillons ont été comparés à d'autres, prélevés cette fois-ci sur 45 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, âgées de 52 à 97 ans lors de leur décès.
«L'hippocampe est l'une des régions du cerveau les plus affectées par la maladie d'Alzheimer», soulignent les chercheurs dans leur étude. Chez les individus sains, les chercheurs ont «identifié des centaines de



neurones immatures dans le gyrus denté (…) jusqu'à la neuvième décennie de la vie», affirment les scientifiques (soit avant 90 ans). Chez les patients malades, les neurones nouvellement développés existaient bien, permettant d'affirmer que le processus perdure encore après 90 ans. Les neurones se développaient cependant moins que chez les individus en bonne santé (peu importe leur âge). «Cela suggère qu'un mécanisme indépendant, différent du vieillissement physiologique, peut entraîner ce nombre décroissant de nouveaux neurones», fait remarquer la neuroscientifique Maria Llorens-Martín de l'université autonome de Madrid, co-autrice de l'étude, auprès de The Guardian. Si notre cerveau est capable de développer de nouveaux neurones tout au long de la vie, les scientifiques imaginent qu'il pourrait être envisageable de lutter contre la maladie d'Alzheimer en favorisant ce processus.

Conférence sur la langue arabe

Rechercher des mécanismes pour sortir de l'hybridation linguistique prévalant dans les réseaux sociaux

Le président du Haut Conseil de la langue arabe (HCLA), Salah Belaïd, a plaidé, hier, à Alger, pour la recherche de mécanismes favorisant une sortie du phénomène de l'hybridation linguistique qui s'accentuent jour après jour et qui prévalent sur les réseaux sociaux, appelant à tirer profit de ces moyens pour développer la langue arabe et éviter sa détérioration.

«Nous vivons aujourd'hui une détérioration linguistique qui s'accentue de façon inégalée et qui se développe constamment parmi ses jeunes auteurs de différentes tranches d'âge, et ce, à travers les réseaux sociaux, ces jeunes qui utilisent et exercent une fusion de types d'expression tirés des différentes langues quotidiennes, à savoir l'arabe classique, le dialecte et les langues étrangères», a précisé, le professeur Belaïd, également membre actif au sein de l'Académie de langue arabe du Caire (Egypte), dans une intervention prononcée à l'ouverture des travaux du colloque scientifique à la Bibliothèque nationale (Hamma), placé sous le thème : «La langue moderne des jeunes». Affirmant que l'hybridation linguistique utilisée est rejetée par l'ensemble des langues, Belaïd a cité l'exemple de campagnes lancées par certains peuples afin d'épurer leurs langues de la fusion linguistique, et a fait remarquer «un certain laxisme dans notre utilisation de la langue arabe à travers les moyens de communication». Après avoir passé en revue une série de facteurs et de phénomènes qui laissent les jeunes se pencher vers la langue la plus forte, oubliant ainsi leurs langues et leur personnalité, le président du HCLA a estimé que notre société «nécessite des référentiels arabes linguistiques et des plans de rattrapage, et doit veiller à la mise en application de ces référentiels en commençant par les établissements scolaires, tout en ouvrant des comptes sur les réseaux sociaux en langue arabe et en œuvrant au développement du contenu numérique de façon scientifique». Il a relevé, également, la nécessité pour les institutions médiatiques d'accorder un intérêt particulier au langage des réseaux sociaux en associant les chercheurs spécialisés en la matière, et d'exhorter la société civile à la contribution à «tout ce qui est au service de la citoyenneté linguistique en luttant contre l'hybridation et en animant des colloques et des concours en vue de la préservation de la pureté de la langue arabe». En outre, Belaïd a appelé la famille, l'école et la corporation médiatique à assumer leur responsabilité vis-à-vis de cette dégradation linguistique et à chercher des solutions utiles en vue d'accompagner les jeunes dans leur langage de communication, de la promotion de la langue arabe, premier outil principal, et de la sensibilisation permanente, par les médias, du public à faire usage de la langue académique, en sus de la réalisation des



corpus relatifs à l'hybridation linguistique. Pour sa part, le président du Haut Conseil islamique (HCI), Bouabdallah Ghlamallah a appelé, dans son intervention, les médias à œuvrer à la promotion de la langue arabe, vu leur influence sur l'auditeur, le téléspectateur et le lecteur, et à s'efforcer à trouver des styles, des tournures linguistiques, des synonymes et des mots savants car la langue arabe n'est pas stérile, a-t-il ajouté.

Tébessa

Festival «Lire en fête» : divers ateliers pédagogiques attirent les enfants

Les ateliers pédagogiques aussi riches que variés organisés à Tébessa dans le cadre de la 9e édition du festival culturel local «Lire en fête» en cours depuis dimanche, continuent d'attirer des nombres impressionnants d'enfants, curieux de découvrir autant d'activités, a-t-on constaté.

Des enfants, toutes catégories d'âge confondues, ont massivement adhéré à cette manifestation proposant des ateliers de dessins et de coloriage, d'autres pour la lecture et les techniques de la synthèse, l'histoire, ou encore l'archéologie en plus de l'atelier de sensibilisation environnementale et d'initiation à la langue et l'écriture amazighes et de calcul mental. A l'atelier du calcul mental, l'engouement des tout petits est palpable et l'interactivité entre les enfants crée une des plus belles ambiances. «Les enfants de l'atelier du calcul mental ont appris de manière rapide et curieuse les techniques et les méthodes de fonctionnement du boulier», a précisé l'animateur de cet atelier, Djalel Hachichi, ajoutant que cette nouvelle technique «favorise la concentration». La caravane «Lire en fête» devra sillonner plusieurs communes de Tébessa dans le but de permettre aux enfants de se familiariser avec le monde de la lecture et de l'écriture, selon le commissaire du festival, Djelloul Bourtima. Il a ajouté que cette manifestation permet aux enfants d'exercer leurs loisirs et de donner libre cours à leurs imagination dans divers domaines à travers des ateliers favorisant l'esprit d'initiative, de créativité et de concurrence pour un rendement scolaire meilleur. Au menu de cette manifestation devant se clôturer aujourd'hui 28 mars, des pièces théâtrales d'associations et coopératives culturelles locales prévues à la maison de la culture Mohamed Chebouki et dans les annexes de les bibliothèques communale des communes d'El Olga, El Ouenza, Boulhaf Eddir, Hamamet, Ras Laâyoune, Aïn Zarga, Mersat et laâouinet, en plus de la bibliothèque itinérante contenant plus d'un millier de titres dans divers domaines, a-t-on conclu.

Histoire

Evocation des colonels Amirouche et Si El Haouès à l'occasion du 60e anniversaire de leur martyre



Des moudjahidine et des chercheurs ont évoqué, ce mercredi, à Alger, les vertus et qualités des deux héros, les colonels Amirouche et Si
El Houès et leur parcours militant pendant la glorieuse Guerre de Libération nationale. Lors d'une conférence historique organisée au forum du quotidien *El Moudjahid*, en coordination avec l'Association Mechaal Echahid, les intervenants ont apporté leurs témoignages sur les qualités de ces deux héros et les principales haltes ayant marqué leur parcours, aux côtés de nombreux symboles et héros de la Révolution, à l'instar de Larbi Ben M'hidi, Mustapha Ben Boulaïd et le colonel Lotfi qui sont tombés en martyrs le mois de mars. Dans ce cadre, le chercheur en histoire, Djamel Yahiaoui a estimé que cette rencontre se voulait une halte pour remémorer les énormes sacrifices consentis par les symboles de la Révolution, à l'instar des colonels Si El Haouès et Amirouche, qui avaient la même vision prospective durant leur parcours militant, leur lutte et leur actions sur le terrain, sur l'Algérie indépendante. Pour le moudjahid Lakhdar Bouragaa, les statistiques montrent que de nombreux martyrs de la Révolution étaient tombés au champ d'honneur durant la période allant entre mars 1959 et mars 1962», mettant l'accent sur «la nécessité de préserver la mémoire des symboles et des héros de la Révolution». Dans le même sillage, les participants ont appelé, les historiens et les chercheurs, à faire la lumière sur le mouvement national et la Guerre de Libération nationale, pour tirer les enseignements nécessaires au profit des générations montantes. Pour rappel, les deux héros Amirouche et Si El Haouès sont tombés au champ d'honneur, le 29 mars 1959, à Djebel Tameur dans le sud de Bou Sâda (M'sila), après une rude bataille, au cours de laquelle les deux martyrs ont fait montre d'un grand courage face à l'ennemi.



Sahara occidental

La SADC réaffirme son soutien au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination

Les Etats membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et tous les pays invités à la conférence de solidarité avec le peuple sahraoui tenue à Pretoria ont réaffirmé leur soutien indéfectible au droit inaliénable du peuple du Sahara occidental occupé à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations unies et à l'Acte constitutif de l'Union africaine.

Au terme de deux journées, marquées par d'intenses activités et interventions, les Etats membres de la SADC, ainsi que des pays amis de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), ont adopté, mardi soir, une déclaration finale dans laquelle ils ont souligné leur soutien indéfectible à la concrétisation du droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination et ce, conformément à la Charte des Nations unies et à l'Acte constitutif de l'Union africaine (UA). Les participants à la conférence de solidarité avec le peuple sahraoui ont réaffirmé, également, le rôle de l'UA, en particulier du Conseil de paix et de sécurité de l'organisation panafricaine et de la Troïka, qui demeurent saisi de la question du Sahara occidental. Saluant l'élan donné par la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité de l'ONU au traitement de la question sahraouie de façon «urgente et résolue», les participants à la conférence ont appelé, dans ce sillage, à la mise en œuvre «inconditionnelle» de toutes les résolutions de l'ONU et des décisions de l'UA sur le Sahara occidental, considérant que cela conduira à «une solution positive, pacifique et permanente répondant aux aspirations et à la volonté du peuple du Sahara occidental». Appelant l'occuapant marocain et le Front Polisario à s'engager sans conditions préalables à mener des négociations directes, les Etats membres de la SADC ont, en outre, invité le Conseil de sécurité de l'ONU à élargir le mandat de la Mission de l'ONU pour l'organisation du référendum au Sahara occidental (Minurso), afin qu'il inclut la surveillance de la situation des Droits de l'Homme au Sahara occidental occupé par le Maroc.

Appel au respect de l'Acte constitutif de l'UA

S'adressant à la communauté internationale, les Etats participant à la conférence de solidarité avec le peuple sahraoui ont exhorté celle-ci à continuer à fournir une aide humanitaire aux Sahraouis vivant dans les camps des réfugiés. Un appel a été lancé aussi à toutes les parties concernées de s'abstenir de toute nouvelle exploitation illégale de ressources naturelles du Sahara occidental occupé, en tenant compte de l'avis du conseiller juridique de l'ONU de février 2002, selon lequel une telle activité constituera une violation du droit international à moins que le peuple sahraoui y ait consenti expressément. Dans leur Déclaration finale, les Etats membres de la SADC ont invité le Royaume du Maroc à adhérer aux principes et objectifs inscrits dans l'Acte constitutif de l'UA, notamment celui portant sur le respect des frontières coloniales telles qu'elles existaient au moment de l'indépendance des Etats africains. S'agissant du rôle de l'UA dans le règlement du conflit, les pays de la SADC ont exhorté le Sommet de l'organisation panafricaine à veiller à ce que la question relative au Sahara occidental soit inscrite à titre permanent à son ordre du jour et que des rapports lui soient présentés au cours de ses réunions périodiques. A l'adresse de l'ONU, les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont réclamé particulièrement la mise en place d'un mécanisme de surveillance visant à mettre fin à l'exploitation illégale des ressources naturelles du Sahara occidental par le Maroc, à travers l'adoption de sanctions et autres mesures correctives en cas de violation du moratoire sur l'exploitation des ressources sahraouies. Les pays membres de la SADC n'ont pas omis de remercier, dans leur Déclaration, le gouvernement et le peuple de l'Afrique du Sud pour avoir accueilli la conférence de solidarité avec la RASD qui a réuni durant deux jours plus d'une vingtaine de chefs d'Etats africains, des ministres des Affaires étrangères des pays amis de la RASD (Kenya, Venezuela, Algérie, Cuba, Nicaragua, Nigeria, Angola), ainsi que des représentants d'organisations de la société civile et de mouvements de libération de pays africains. Au terme de la conférence, les participants ont exprimé leurs condoléances au Mozambique et au Zimbabwe, qui ont été durement touchés par les effets du récent cyclone «Idai», appelant à un soutien continu pour permettre à toutes les familles et communautés touchées des pays membres de la SADC à se remettre des effets de cette catastrophe.

La conférence de Pretoria pour le soutien aux Sahraouis est un «événement historique»

L'ambassadeur et conseiller au ministère sahraoui des Affaires étrangères, Mohamed Yeslem Beissat, a affirmé que la conférence de solidarité avec le Sahara occidental, organisée à Pretoria les 25 et 26 mars, à l'initiative de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est «un évènement historique» qui va contribuer à la lutte du peuple sahraoui pour l'obtention de son droit à l'autodétermination. S'exprimant dans une déclaration mardi soir à l'APS, à l'issue de cette conférence qui s'est tenue dans la capitale sud-africaine, Mohamed Yeslem Beissat, a salué fortement l'engagement et le soutien exprimés par les Etats membres de la SADC pour le Sahara occidental, affirmant que la réunion des chefs d'Etats africains et autres dirigeants d'envergure mondiale est «un message fort adressé au Royaume du Maroc pour qu'il cesse son occupation illégale des territoires sahraouis». Les pays africains qui ont vécu des guerres de libération à cause de la négation de leur droit à l'autodétermination ont exprimé, à l'occasion de cette conférence leur soutien indéfectible à la cause du peuple sahraoui et dénoncé vigoureusement l'occupation marocaine des territoires sahraouis. A ce propos, le diplomate sahraoui a souligné que «les participants à cette conférence inédite ont été unanimes à appeler le Maroc à cesser son occupation du Sahara occidental et le pillage de ses ressources naturelles».



Beissat a affirmé, en outre, que la conférence a été une occasion pour demander au Royaume marocain de mettre fin à la «violation flagrante» de l'Acte constitutif de l'Union africaine (UA), d'autant plus qu'il fait partie de cette organisation panafricaine. «C'est une action hostile non seulement envers le Sahara occidental, mais contre toute l'Afrique. Ceci constitue un précédent hautement dangereux pour l'avenir du continent. Nous ne pouvons permettre au Maroc de continuer à occuper illégalement les territoires sahraouis et d'être membre de l'UA», a dénoncé l'ambassadeur sahraoui. S'agissant des travaux de la conférence de solidarité avec le peuple sahraoui, Mohamed Yeslem Beissat a relevé que c'est «la première fois que des chefs d'Etats et de gouvernements de pays membres des Nations unies, venant des trois continents, sont réunis pour exprimer leur solidarité avec le peuple sahraoui». Evoquant un «esprit global de l'impatience de la communauté internationale vis-à-vis de l'occupation du Sahara occidental», le diplomate sahraoui a soutenu dans ce sillage que «le Maroc a abusé de façon inacceptable de la patience du monde». La conférence de la SADC, qui s'est déroulée au siège du ministère sud-africain des Affaires étrangères et de la coopération internationale a réuni durant deux jours des chefs d'Etats, des ministres des Affaires étrangères, mais aussi des dirigeants et des représentants de partis africains au pouvoir, des syndicalistes, des parlementaires et des acteurs d'organisations de la société civile, ainsi que une centaines de journalistes venant de plusieurs pays africains et occidentaux.
Parmi les participants figurent des chefs d'Etat et de gouvernement du Lesotho, de la Namibie, de l'Ouganda, de la République démocratique arabe sahraouie (RASD), de l'Afrique du Sud, du Zimbabwe, ainsi qu'une délégation de haut niveau de l'Angola, du Botswana, de la République démocratique du Congo, du Malawi, des îles Maurice, du Mozambique, de la République-Unie de Tanzanie et Zambie. Etaient également présents des chefs de diplomatie des pays amis de la RASD, notamment l'Algérie, représentée par le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, de Cuba, de la République du Timor-Leste, du Nigeria, du Nicaragua, ainsi que le Venezuela.
A l'issue de ces travaux, une Déclaration finale a été adoptée, dans laquelle les pays membres de la SADC et pays invités ont réitéré leur soutien indéfectible au droit à l'autodétermination du peuple sahraoui.
A cet effet, un programme politique et diplomatique a été arrêté, comprenant plusieurs actions et démarches, notamment envers des pays influents, membres du Conseil de sécurité de l'ONU, de l'UA pour soutenir les Sahraouis à accéder à leur indépendance.

A. S.

Sahara occidental

Le film «Hamada» sur la jeunesse sahraouie des camps de réfugiés primé à Paris

Le film documentaire *Hamada* sur la jeunesse sahraouie des camps de réfugiés de Tindouf a été doublement primé lors du festival du Cinéma du réel, a-t-on appris mercredi des organisateurs. Le Cinéma du réel s'est déroulé à Paris du 15 au 24 mars, indique-t-on. Le film documentaire du réalisateur espagnol, qui s'est installé depuis 2012 en Suède, Eloy Dom?nguez Serén (88', 2018) a reçu le Prix Loridon Ivens/CNAP, doté de 6.500 euros, et le Prix des jeunes (15.000 euros). *Hamada* raconte avec humour, vitalité et scènes décalées, la vie d'un groupe de jeunes amis vivant dans un camp de réfugiés au milieu du Sahara. Dans les territoires libérés sahraouis, le film montre un champ de mines et la deuxième plus grande muraille militaire au monde qui séparent ces jeunes sahraouis de leur pays, dont ils ne connaissent que les histoires racontées par leurs parents. Ce sont les Sahraouis, abandonnés il y a plus de 40 ans dans ce camp de réfugiés au milieu du désert, après avoir été chassés par le Maroc qui a occupé illégalement leur pays le Sahara occidental. «Piégés quelque part entre la vie et la mort, Sidahmed, Zaara et Taher refusent de se laisser abattre. Ils passent leurs journées à réparer des voitures qui ne les mèneront nulle part, à se battre en vain contre un changement politique et à utiliser leur verve et force de créativité pour dénoncer la réalité qui les entoure et repousser les frontières du camp», raconte le synopsis du film suédois-allemand-norvégien. *Hamada* avait remporté auparavant le prix du meilleur film espagnol au Festival de Gijon, rappelle-ton.
Le réalisateur a affirmé à maintes reprises que le conflit du Sahara occidental l'intéressait «depuis l'adolescence». «Je me souviens que ma prof d'histoire a évoqué le sujet, brièvement, mais il est resté ancré dans ma mémoire. Les informations fournies au lycée sur la question étaient biaisées et maquillées.
Petit à petit, je me suis enquis des origines du conflit, de ses conséquences, de la responsabilité de l'Espagne et de la situation des milliers de personnes déplacées dans les camps de réfugiés en Algérie», a-t-il indiqué dans une interview récente au site du Cinéma du réel.

Palestine

L'expansion des colonies israéliennes se poursuit sans relâche, s'inquiète l'ONU

L'expansion des colonies israéliennes illégales en Cisjordanie et Al Qods-Est occupées «se poursuit sans relâche», a indiqué, mardi, l'ONU, réaffirmant que la politique de peuplement menée par Israël constituait «une violation flagrante du droit international».

Dans son rapport trimestriel sur l'application de la résolution 2334 du Conseil de sécurité qui exige d'Israël l'arrêt immédiat et complet des activités de peuplement dans le territoire palestinien occupé, le secrétaire général de l'ONU, souligne que le gouvernement israélien a décidé d'y faire avancer les projets de construction d'environ 3000 logements, soit le lot le plus important depuis mai 2018. «Je rappelle que la création de colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris Al Qods-Est, n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international, comme indiqué dans la résolution 2334 du Conseil de sécurité», affirme le SG de l'ONU. Appelant à l'arrêt des activités de colonisation, Guterres relève que «l'existence et l'expansion de ces zones de peuplement alimentent la colère et la désillusion de la population palestinienne et compromettent considérablement les perspectives de mettre fin à l'occupation et de réaliser la solution à deux Etats». Guterres précise que «les mesures prises pour faire adopter une législation qui permettrait d'appliquer directement la loi israélienne sur le territoire de la Cisjordanie occupée font craindre des plans d'annexion future». De son côté, le coordonnateur spécial de l'ONU pour le Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, qui a briffé, mardi, le Conseil de sécurité sur la situation dans les territoires palestiniens occupés, a relevé que les démolitions et les saisies de bâtiments appartenant à des Palestiniens se sont également poursuivies sur l'ensemble de la Cisjordanie occupé, y compris à Al Qods - Est. La démolition de structures liées à des raccordements vitaux en eau dans les communautés de la zone C qui souffrent déjà de pénuries d'eau est particulièrement préoccupante, a-t-il souligné. Mladenov s'est aussi dit préoccupé par les pressions persistantes exercées sur les Palestiniens en Cisjordanie occupée, y compris à Al Qods-Est. «De telles politiques doivent être inversées et Israël doit respecter ses obligations en vertu du droit international», a-t-il dit



Un secouriste palestinien tué par des tirs de l'armée d'occupation en Cisjordanie

Un secouriste palestinien de 17 ans a été tué, ce mercredi, par des tirs de l'armée d'occupation israélienne dans un camp de réfugiés près de Beït Lahm en Cisjordanie occupée, a annoncé le ministère palestinien de la Santé. Un porte-parole du ministère a précisé que Sajid Muzher travaillait comme secouriste lorsqu'il a été tué par des tirs israéliens dans le camp de Dheisheh. «L'assassinat par les forces d'occupation d'un secouriste avec des tirs à balles réelles dans l'abdomen est un crime de guerre», a dénoncé le ministre palestinien de la Santé, Jawad Awad, dans un communiqué. L'armée d'occupation pénètre régulièrement dans les camps de réfugiés en Cisjordanie, territoire occupé par Israël depuis plus de cinquante ans, pour procéder, notamment, à des arrestations arbitraires, provoquant souvent des affrontements avec les habitants. Cette nouvelle agresion israélienne intervient au lendemain de frappes israéliennes intenses contre plusieurs objectifs dans la bande de Ghaza. Les frappes en question ont été lancées en totale contradiction avec le cessez-le feu annoncé quelques jours auparavant.

Comores

le président sortant Azali déclaré provisoirement vainqueur

Les résultats provisoires du premier tour de l'élection du président de l'Union des Comores créditent l'actuel président Azali Assoumani de 60,77% des voix (96.635) et le taux de participation est estimé à 53,84%, selon les chiffres fournis par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) dans la soirée de mardi. En attendant la confirmation de la Cour suprême, Azali Assoumani est réélu devant le candidat du parti Juwa, M^{e} Mahamoudou Ahmada, avec 14,62% des voix (23.233) et le candidat indépendant Mouigni Baraka avec 5,57% des voix (8.851). Les 10 autres candidats sont crédités de scores compris entre 3,84% et 0,69% dans un scrutin très mouvementé. Le mandat du président nouvellement élu de l'Union des Comores débute, selon les textes, le 26 mai 2019 pour cinq ans renouvelables.
Sur 309 137 inscrits sur le fichier électoral des 731 bureaux répartis sur l'ensemble du territoire, ce sont 166 444 qui ont voté à l'élection présidentielle de dimanche avec 159 008 suffrages exprimés et 7439 bulletins nuls enregistrés.
Pour rappel, 13 candidats se sont présentés à ce rendez-vous. Parmi les candidats , il n'y a que le président sortant Azali Assoumani qui représente un parti, les autres sont des indépendants.

Niger

Ratification de la Charte africaine sur les valeurs et principes du service public

Le gouvernement nigérien a adopté, lundi, un projet de loi autorisant la ratification de la Charte africaine sur les valeurs et principes du Service public et de l'Administration, adoptée le 31 janvier 2011 à Addis-Abeba, en Ethiopie, en marge de la Conférence de l'Union africaine (UA), ont rapporté mardi des médias locaux, citant une source officielle. Cette Charte vise, notamment, à promouvoir les principes et les valeurs tels que «l'égalité des usagers devant le service public, la prohibition de toutes formes de discrimination, y compris celles basées sur le lieu d'origine, la race, le sexe, le handicap, la religion, l'ethnie, l'opinion politique», selon un communiqué du gouvernement. Elle vise également à «assurer des prestations de service public innovantes et de qualité répondant aux besoins des usagers, encourager les efforts des Etats membres en vue de la modernisation de l'Administration publique et du renforcement des capacités pour l'amélioration des prestations du service public, encourager l'échange d'expérience et de bonnes pratiques en vue de constituer une base de données entre les Etats membres», précise-t-on de même source.
Les Etats s'engagent à soumettre tous les deux ans, à partir de sa date d'entrée en vigueur, un rapport à la Commission de l'UA sur la législation et les autres mesures appropriées prises en vue de donner effet aux principes et engagements contenus dans la Charte, conclut le communiqué.

ONU

Après la décision de Trump sur le Golan, le Conseil de sécurité appelé à se réunir

La décision du président américain Donald Trump reconnaissant officiellement la «souveraineté d'Israël» sur le Golan syrien a jeté un pavé dans la marre et poussé la Syrie à lancer un appel au Conseil de sécurité de l'ONU pour programmer prochainement une réunion extraordinaire afin de discuter de la question de la souveraineté de ce territoire occupé. Damas a appelé, mardi, à une réunion d'urgence du Conseil de sécurité, suite à la décision des Etats-Unis, la veille, de «reconnaître la souveraineté d'Israël» sur ce territoire occupé depuis 1967 et annexé en 1981. Le Président Donald Trump a signé, lundi, à la Maison-Blanche le décret reconnaissant officiellement la «souveraineté d'Israël» sur le Golan. Selon des sources diplomatiques, une date doit être déterminée par la présidence du Conseil de sécurité pour la tenue de la réunion pour discuter de la question de la souveraineté du Golan. La France, qui la tient en mars, peut donc la convoquer d'ici à dimanche. Sinon, à partir de lundi, ce sera le tour de l'Allemagne de la programmer. Il n'y a pas de certitude que la réunion ait lieu, a néanmoins relevé un diplomate. Il suffirait qu'un des 15 pays membres du Conseil demande un vote de procédure, et que lors de ce vote neuf pays s'opposent à sa tenue. Mardi matin, lors d'une réunion mensuelle consacrée au conflit israélo-palestinien, plusieurs membres du Conseil avaient laissé transparaître leur exaspération face au choix des Etats-Unis de briser le consensus international. Des résolutions de l'ONU attribuent à la zone un statut de «territoire occupé» illégalement. Ces Etats dénoncent la politique du «fait accompli» suivie par la Maison-Blanche, qui avait déjà décidé en 2018 de considérer unilatéralement Al Qods occupée comme capitale d'Israël. En particulier, les cinq pays européens membres du Conseil (Allemagne, France, Royaume-Uni, Belgique et Pologne) avaient rappelé dans une déclaration solennelle qu'ils ne reconnaissaient «pas la souveraineté d'Israël sur les territoires occupés par Israël depuis juin 1967, incluant le plateau du Golan». «L'annexion d'un territoire par la force est interdite par le droit international», avaient-ils souligné. «Toute déclaration sur un changement unilatéral de frontière va à l'encontre des règles sur l'ordre international et la Charte des Nations unies».
Lors de la discussion, l'ambassadeur français François Delattre avait dénoncé de manière virulente l'attitude de Washington.

Craintes d'une nouvelle vague de tensions au Proche-Orient

La récente prise de position du président américain qui n'est pas à sa première sortie médiatique controversée a suscité une vive réaction internationale. La Syrie, la Russie ainsi que plusieurs Etats arabes ont rejeté, lundi, la décision des Etats-Unis de reconnaître la «souveraineté» d'Israël sur la partie occupée du Golan syrien. De son côté, Damas l'a qualifiée de «violente attaque contre l'intégrité territoriale de la Syrie». Dans une première réaction à la décision américaine, la Russie a dit craindre une «nouvelle vague de tensions» au Proche-Orient. «Malheureusement cela peut conduire à une nouvelle vague de tensions dans la région du Proche-Orient», a averti la porte-parole de la diplomatie russe, Maria Zakharova. L'Arabie saoudite, traditionnel allié de Washington, elle aussi, a condamné la décision de Donald Trump de reconnaître l'annexion par Israël du plateau du Golan, y voyant une violation du droit international. Ce pays «exprime son rejet ferme et condamne la déclaration de l'administration américaine reconnaissant la souveraineté d'Israël sur le plateau du Golan syrien occupé» alors que le président iranien Hassan Rohani a accusé, mardi, Donald Trump de «colonialisme. Au Caire, le secrétaire général de la Ligue arabe Ahmed Aboul Gheit, a jugé la décision de Trump «nulle et non avenue dans le fond et la forme». Le Koweït a estimé, de son côté que la décision américaine n'aiderait pas à l'établissement de la paix et remettait en cause le rôle des Etats-Unis en tant que médiateur.
La Jordanie a dénoncé une «décision unilatérale qui provoquerait davantage de tensions dans la région». A Beyrouth, le ministère des Affaires étrangères a rejeté une mesure qui «viole le droit international et nuit aux efforts pour une paix juste». Pour ce qui est du ministère canadien des Affaires étrangères, il a réaffirmé qu'Ottawa ne reconnaît pas la souveraineté israélienne sur le plateau syrien du Golan et qu'il n'a pas changé sa position à ce sujet. L'Organisation de la coopération islamique (OCI) a carrément condamné la reconnaissance par les Etats-Unis de la «souveraineté» d'Israël sur le plateau syrien occupé du Golan, y voyant «une consécration du fait accompli et une légitimation de l'occupation israélienne du Golan». Cette mesure «constitue une violation flagrante de la légalité internationale et des résolutions des Nations unies».
Les Nations unies ont de leur côté affirmé lundi que le statut du Golan syrien n'a pas changé et qu'elles considèrent toujours «l'annexion de ce territoire par Israël comme nulle et non avenue». Dans une résolution adoptée en 1981 par le Conseil de sécurité, les 15 membres de l'instance suprême de l'ONU ont réaffirmé à l'unanimité que «la décision d'Israël d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration sur le plateau du Golan syrien occupé est nulle et sans effet juridique sur le plan International». L'entité israélienne a occupé une grande partie du Golan syrien (1200 km^{2}) lors de la guerre israélo-arabe de 1967, avant de l'annexer en 1981. Cette annexion n'a jamais été reconnue par la communauté internationale.

Conflit frontalier

La RDC et le Rwanda veulent apaiser les tensions et coopérer davantage

Le nouveau président de la République démocratique du Congo (RDC), Félix Tshisekedi, et son homologue rwandais, Paul Kagame, ont déclaré vouloir oublier le passé et travailler ensemble à mettre fin à la violence le long de leur frontière commune.

La RDC, immense pays, riche en ressources naturelles, a été massivement déstabilisée par le génocide de 1994 au Rwanda, au cours duquel, en 100 jours au moins, 800 000 personnes, selon l'ONU, ont péri, essentiellement des membres de la minorité tutsi et des Hutu modérés. Les massacres avaient conduit des centaines de milliers de réfugiés hutu, des génocidaires pour certains d'entre eux, à venir s'installer dans l'est de la RDC, alors appelée Zaïre, entraînant une série d'événements ayant débouché sur deux guerres en 1996-1997 et 1998-2003. «Nos pays resteront voisins pour toute la vie et nous, nous ne sommes que des acteurs spontanés, nous passons à un moment donné (...) Donc se faire la guerre, entretenir des tensions inutiles, c'est une perte de temps. C'est une perte de temps que nous aurions pu mettre à profit pour bâtir, pour reconstruire», a déclaré Félix Tshisekedi à l'occasion de l'Africa CEO Forum à Kigali. Le président congolais s'exprimait devant un panel avec Paul Kagame». A propos des groupes armés (présents dans l'est de la RDC), il y a un constat : ce sont devenus, aujourd'hui, des petits groupes d'intérêts, d'intérêts mesquins bien sûr, ce ne sont plus des gens qui se battent pour une idéologie ou une raison stratégique quelconque», a poursuivi Félix Tshisekedi. Il a ajouté que les autorités congolaises travaillaient avec leurs partenaires du développement à réintégrer ces groupes et à les décourager de poursuivre leurs activités. Parmi les nombreux groupes armés actifs dans l'est de la RDC figurent des groupes rebelles rwandais opposés au président Kagame, qui ont mené par le passé des attaques transfrontalières contre les forces armées rwandaises. Le Rwanda a, par ailleurs, été accusé, notamment par les Nations unies et des groupes de défense des droits de l'Homme, de mener des activités de contrebande depuis la RDC - ce que Kigali a toujours nié. De son côté, Paul Kagame a déclaré qu'il souhaitait travailler à améliorer les relations bilatérales avec son voisin. «Mes problèmes au Rwanda sont au final les mêmes problèmes que ceux que rencontrent les gens en RDC et vice versa. Nous devons relever ces défis», a déclaré le président rwandais. «Félix Tshisekedi a pris des engagements envers le peuple de RDC et envers les peuples de la région. Nous devons le croire et tendre la main de la coopération, comme il le fait avec nous, et voir jusqu'où nous pouvons aller», a-t-il ajouté.



Afghanistan

Retour du négociateur américain dans la région pour relancer un dialogue inter-afghan

L'émissaire des Etats-Unis pour l'Afghanistan Zalmay Khalilzad, engagé dans d'intenses négociations avec les talibans pour mettre fin à plus de 17 années de conflit, est de retour dans la région dans l'espoir d'ouvrir la voie à un dialogue inter-afghan. Selon un communiqué publié mardi par le département d'Etat américain, le représentant spécial pour la réconciliation afghane a entamé lundi une nouvelle tournée prévue jusqu'au 10 avril au moins et qui doit le mener à Kaboul, au Pakistan ainsi qu'au Qatar, où se déroulent d'ordinaire ces discussions directes inédites entre les Etats-Unis et les talibans. La diplomatie américaine n'a toutefois pas confirmé à ce stade la reprise des tractations à Doha, dont la précédente session s'était achevée le 12 mars après plus de deux semaines de réunions. Washington et les talibans avaient salué des progrès et avaient promis de se revoir. Ce nouveau déplacement de Zalmay Khalilzad fait partie de «l'effort global pour faciliter un processus de paix qui réunisse toutes les parties afghanes dans des négociations interafghanes inclusives», selon le département d'Etat. A Kaboul, il s'entretiendra ainsi avec le gouvernement afghan et d'autres acteurs au sujet des discussions américaines avec les talibans, «encouragera les efforts pour former une équipe de négociateurs inclusive» et «évoquera les prochaines étapes des discussions et négociations interafghanes». Washington tente clairement de mettre l'accent sur la nécessite de mettre les autorités de Kaboul et les insurgés autour d'une même table. Les talibans s'y sont jusqu'ici toujours opposés, accusant le gouvernement afghan d'être une «marionnette» des Américains. Le pouvoir du président Ashraf Ghani, de son côté, supporte de moins en moins d'être tenu à l'écart des négociations sur le sort du pays. Cela avait suscité mi-mars de vives tensions lorsque son conseiller à la sécurité nationale avait critiqué, à Washington, l'absence de «transparence» dans le processus de Doha, critiquant tout particulièrement «l'ambition personnelle» prêtée à Zalmay Khalilzad. Les négociations entre Etats-Unis et talibans ont abouti jusqu'ici, selon l'émissaire américain, à un «accord préliminaire» sur le retrait des troupes américaines et des «garanties en matière de contre terrorisme», qui reste toutefois à finaliser. L'étape suivante doit être, a-t-il ajouté, la mise au point d'un futur dialogue interafghan et d'un cessez-le-feu total. La tournée doit aussi le conduire en Ouzbékistan, en Jordanie, au Royaume-Uni et en Belgique.

Cameroun

l'ONU appelle à une aide de 163 millions d'euros pour 437 000 déplacés

L'ONU a lancé, mardi, un appel aux bailleurs de fonds pour recueillir près de 163 millions d'euros pour venir en aide à quelque 437 000 Camerounais déplacés par le conflit dans les régions anglophones de leur pays. L'agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a précisé avoir besoin urgemment de 31,1 millions d'euros afin de fournir une assistance humanitaire vitale à certains de ces déplacés. «Des affrontements violents au Cameroun entre les militaires et des séparatistes armés ces treize derniers mois ont forcé des milliers de personnes à fuir de chez eux, notamment de l'autre côté de la frontière au Nigeria», a déclaré Babar Baloch, le porte-parole du HCR à Genève. «La situation humanitaire continue de se détériorer. Et nous craignons que davantage de personnes ne soient contraites de fuir dans les prochains mois», a-t-il ajouté. Selon l'ONU, 437 000 personnes ont été déplacées au Cameroun à cause du conflit dans les deux régions anglophones du Sud-Ouest et du Nord-Ouest, et plus de 35.000 autres ont fui au Nigeria voisin. «Alors que les combats continuent, nous nous attendons à ce que le nombre de déplacés augmente», a alerté le porte-parole. Les séparatistes anglophones de ce pays à majorité francophone militent pour la création d'un Etat indépendant dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest. Fin 2017, après un an de protestation, des séparatistes ont pris les armes contre Yaoundé. Depuis, ces régions sont le théâtre d'un violent conflit armé. Des combats opposent régulièrement l'armée, déployée en nombre, à des groupes épars de séparatistes armés qui, cachés dans la forêt équatoriale, attaquent gendarmeries et écoles et multiplient les kidnapping.

Diplomatie

Runion américano-nord-coréenne demain à Washington

Les chefs de diplomatie américaine et nord-coréenne discuteront, demain à Washington, d'éventuelles mesures à prendre au lendemain du second sommet entre le président américain Donald Trump et le dirigeant nord-coréen Kim Jong Un, a annonc, hier, le ministère nord-coréen des Affaires étrangères. La ministre des Affaires étrangères de la Corée du Nord Kang Kyung-wha et le secrétaire d'Etat américain, Mike Pompeo feront, au cours de cette réunion, le point de la situation après le sommet de Hanoï, fin février, entre Donald Trump et Kim Jong Un. «Ils échangeront aussi des vues sur des questions générales d'intérêt mutuel d'un point de vue bilatéral, régional et global», a-t-on ajouté. Le sommet de Hanoï, février dernier, n'a abouti à aucun accord. Les deux dossiers qui font objet de négociations entre les deux pays sont la levée des sanctions économiques à l'encontre de la Corée du Nord et la dénucléarisation

Elections européennes

Donald Tusk : «L'UE ne doit pas trahir les Britanniques anti-Brexit»

Le président du Conseil européen, Donald Tusk, a appelé, hier, les Eurodéputés à ne pas «trahir» les Britanniques qui souhaitent rester dans l'UE, en refusant la participation du Royaume-Uni aux élections européennes fin mai, si la date du Brexit était repoussée de plusieurs semaines, indiquent des médias. «Nous devrions être ouverts à une longue prolongation si le Royaume-Uni souhaite repenser sa stratégie sur le Brexit, ce qui signifie bien sûr la participation du Royaume-Uni aux élections», a-t-il dit à Strasbourg devant le Parlement européen réuni en session plénière. «On a entendu des voix dirent que ce serait dommageable ou gênant pour certains d'entre vous. Permettez-moi d'être clair: une telle pensée est inacceptable», a-t-il précisé , ajoutant que «vous ne pouvez pas trahir les six millions de personnes qui ont signé la pétition de révocation de l'article 50 (qui organise la sortie d'un Etat de l'UE, ndlr), le million de personnes qui a défilé pour un vote populaire ou la majorité croissante des gens qui veulent rester dans l'Union européenne». Les Britanniques opposés au Brexit «peuvent avoir le sentiment de ne pas être suffisamment représentés par le parlement britannique, mais ils doivent avoir le sentiment d'être représentés par vous dans cette assemblée, parce qu'ils sont Européens», a encore dit Donald Tusk. «Voulez-vous vraiment que le Brexit domine totalement les deux prochaines années de votre activité, aux dépens de vos nombreuses autres ambitions ? Que le Royaume-Uni participe aux élections européennes ? (...) Le Brexit va arriver de toute façon. Tusk, si vous pensez que le peuple britannique a changé d'avis, vous vous trompez», a répondu le chantre du Brexit Nigel Farage, eurodéputé, ex-dirigeant du parti europhobe Ukip et vice-président du mouvement «Leave means Leave» («Sortir signifie sortir»). Les députés britanniques se saisissent mercredi de l'agenda du Brexit en votant sur une série d'alternatives à l'accord de sortie de l'Union européenne négocié avec l'UE, que la première ministre britannique Theresa May espère cependant toujours faire passer. Des centaines de milliers de personnes ont défilé samedi à Londres pour réclamer un nouveau référendum sur le Brexit. A l'issue d'un sommet européen la semaine dernière, les 27 ont laissé le choix à la dirigeante britannique: soit l'accord est voté et le report du Brexit - initialement prévu le 29 mars - sera de courte durée, jusqu'au 22 mai, soit l'accord est rejeté et Londres aura jusqu'au 12 avril pour présenter une alternative et demander un nouveau report, qui impliquerait la tenue d'élections européennes fin mai dans le pays. Sinon, ce serait une sortie sans accord.

A. S.

Article 102 de la Constitution

«Seule alternative» pour préserver la stabilité du pays

Des spécialistes en droit constitutionnel ont réagi à la solution à la crise politique actuelle préconisée mardi par le général de corps d'armée, Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), à savoir l'application de l'article 102 de la Constitution, estimant qu'elle constitue la «seule alternative» constitutionnelle pour préserver la stabilité du pays.

Pour le professeur de droit constitutionnel, Walid Laggoune, l'application de l'article 102 de la Loi fondamentale, enclenchant la procédure de déclaration de l'état d'empêchement du président de la République, est «la seule alternative et le seul instrument juridique et constitutionnel» qui existent pour éviter une situation en dehors du cadre constitutionnel. Le professeur Laggoune, qui s'est réjoui que l'Armée nationale populaire (ANP) se soit prononcée «en faveur de l'expression populaire», a indiqué, dans des déclarations à la presse, qu'il appartient maintenant au président du Conseil constitutionnel de déclarer l'état d'empêchement, conformément aux prérogatives que lui confère la Constitution en la matière. «Devant l'obstination du Président de ne pas répondre à l'expression populaire, il ne restait que l'alternative de la déclaration de l'empêchement», a-t-il affirmé, se réjouissant également «qu'on soit revenu au texte de la Constitution» avant le 28 avril, date de l'expiration du mandat du président de la République en exercice. Il a rappelé que, conformément aux dispositions de la Constitution, le président du Conseil de la nation assurera l'intérim dans les délais prévus, une fois l'état d'empêchement déclaré par le président du Conseil constitutionnel et validé par le Parlement à la majorité des deux tiers. Le professeur Laggoune a rappelé avec insistance que le respect de la Constitution est, depuis cinq vendredis de manifestations déjà, une «revendication constante du peuple», exprimée notamment par les magistrats et les avocats. Fatiha Benabbou, également professeure de droit constitutionnel, a estimé pour sa part que la proposition de mettre en œuvre l'article 102 de la Constitution est le résultat d'un «accord» entre le Président et le chef d'état-major de l'ANP pour apporter une «solution constitutionnelle» à la crise et «préserver la stabilité du pays et l'unité nationale». Mme Benabbou a affirmé que «la sauvegarde du pays, sa stabilité et son unité nationale sont plus importantes que toute autre chose», estimant «dangereux» de s'embarquer dans la conjoncture actuelle dans de «nouvelles aventures», citant notamment l'appel à une assemblée constituante. Elle a considéré qu'il est dans l'intérêt du peuple, «du moins dans la phase actuelle», d'accepter le proposition du général major Gaïd Salah. Le chef d'état-major de l'ANP a estimé, mardi, «nécessaire, voire impératif d'adopter une solution pour sortir de la crise, qui répond aux revendications légitimes du peuple algérien, et qui garantit le respect des dispositions de la Constitution et le maintien de



la souveraineté de l'Etat».

Il a ajouté que cette solution, «à même d'aboutir à un consensus de l'ensemble des visions, et faire l'unanimité de toutes les parties», permet de prévenir «toute situation incertaine», tout en s'inscrivant «exclusivement» dans le cadre constitutionnel, constituant «l'unique garantie pour la préservation d'une situation politique stable».

A. S.

HCLA

Exploiter la Toile pour préserver l'intégrité de la langue arabe

Les participants aux travaux du colloque sur «La langue moderne des jeunes» ont mis en avant, au terme de cette manifestation scientifique, la nécessaire exploitation de la Toile au profit de la langue arabe et l'impératif accompagnement des jeunes via les réseaux sociaux. Les recommandations ayant sanctionné les travaux de ce colloque scientifique, qui se tient pour la 2e journée consécutive à la Bibliothèque nationale (Hamma), ont appelé les médias à la sensibilisation des jeunes, à la conception de logiciels de préservation de l'intégrité de la langue arabe et à la création sur la Toile d'associations de défense de la langue arabe. Les recommandations du colloque ont mis en exergue l'encadrement assuré par les jeunes via les plateformes des réseaux sociaux, en termes de contenu et de la forme, ainsi que l'exploitation de la Toile dans la diffusion de la langue pour revitaliser les termes arabes. Les recommandations ont, en outre, préconisé d'identifier les campagnes électroniques et numériques et la sensibilisation au profit des jeunes, en vue de prémunir ces derniers contre le danger de déformer la langue et de porter atteinte à la sécurité et la sûreté du citoyen et de l'identité nationale. Dans le même contexte, les participants ont mis en avant l'idée d'élargir le colloque international, en vue de permettre à des chercheurs de pays arabes d'y prendre part et la création d'une surveillance électronique au service de l'usage de la langue à travers les différents réseaux sociaux. Le président du Haut Conseil de la langue arabe (HCLA), Salah Belaïd, a affirmé dans son allocution au 2e jour du colloque «Nous sommes dans l'obligation de recourir aux nouvelles technologies pour se mettre au diapason de la civilisation et de la mondialisation, en mettant cet outil au profit du développement et de la promotion de la langue arabe par la conception de différents logiciels pour toutes les catégories des jeunes et l'animation de colloques et la préparation de concours régionaux et nationaux et des jeux de langue dans l'objectif de faire aimer aux jeunes leur langue arabe afin qu'ils soient fiers de leur identité. Le même responsable a promis de préparer un colloque autour du «défi de la numérisation», qui sera organisé , en juillet prochain, par une élite de jeunes. Organisé, deux journées durant, par le HCLA, sur recommandation de l'Organisation arabe pour l`Education, la culture et les Sciences (Alesco), ce colloque scientifique a vu la participation de professeurs et de chercheurs de plusieurs universités d'Algérie, lesquels ont donné plusieurs exposés s'articulant autour du «langage moderne utilisé par les jeunes et de la réalité de la langue arabe sur les réseaux sociaux».

N. I.

Publicité

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya d'Alger
Direction de l'éducation Alger - Est
NIF : 411013000016132

Avis d'attribution provisoire

Conformément aux articles 40 et 71 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la direction de l'éducation Alger - Est informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales **N° 21/2018** dans le cadre de l'opération : **Travaux d'aménagement des établissements scolaires du cycle moyen** à été publié dans les journaux : **L'Echo d'Algérie** (en français) le 02 janvier 2019 et الاخبارية (en langue nationale) le 03/01/2018. Et qu'à l'issue de l'opération d'évaluation des offres reçues, le marché été attribué provisoirement au soumissionnaire ci-dessous désigné :

Lot N°	Attributaire	Note technique	Montant en TTC (DA)		Délais d'exécution	Observation
			Montant avant vérification	Montant après vérification		
01	ETPBH - CHOUAM LOT : CEM EL MORDJANI	44.00	11.655.217.00	11.655.217.00	04 MOIS	Offre moins disante
02	LOT : CEM ALI GHAZAL – CEM DJAFAR CHEBCHEB	infructueux				
03	EURL LACHACHI RABIA Lot : CEM RASSOUTA – CEM VERTE RIVE	39.66	15.000.229.00	15.000.229.00	03 MOIS	Offre moins disante
04	ETB BOSACO Lot : CEM MALEK HADAD – CEM MUSTAPHA FEROUKHI	43.61	18.901.045.12	18.901.045.12	130 JOURS	Offre moins disante
05	EURL I-B-G-G Lot : CEM MED BOURAS – CEM IBN TAYMIA	43.00	22 .688. 064 .00	21.283.864.00	60 JOURS	Offre moins disante
06	ETB KHEIDER KHALED Lot : CEM ABDELAH RARAOUI	37.33	10.393.222.00	10.393.222.00	180 JOURS	Offre moins disante
07	ETB MERABET AKLI LOT : CEM ZIGHOUD YOUCEF	48.00	18.949.084.00	18.079.996.00	45 JOURS	Offre moins disante

Le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contactant, peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la **direction de l'éducation Alger- est** dans un délai de **10 jours**, à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.

Les autres soumissionnaires intéressés par les résultats de l'évaluation, sont invités à se rapprocher au niveau de la **wilaya d'Alger** au plus tard dans un délai de **trois jours** à partir de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.

L'Echo d'Algérie : 28/03/2019 **Anep : 1916 007 260**

Sudoku

8			3		5			
		3		1	6	9		8
2		5	4					
			6	5			7	
5								9
	1			4	3			
					4	5		6
3		2	1	6		4		
			5		9			2

Codes

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
										X		

14	15	16	17	18	19
G	H	B	F	D	M

Qui recherche le plaisir

6	8	2	3	1	4	1	6	■	2	8	4	9	1
1	10	8	7	■	1	11	1	4	5	9	3	12	7
2	8	10	3	13	13	8	14	1	■	15	■	7	1
5	7	3	9	1	■	16	8	13	13	1	13	13	1
■	14	5	3	9	8	6	3	13	9	1	■	5	■
4	5	6	1	■	10	5	7	1	■	13	1	6	17
12	3	1	■	4	1	2	■	6	8	■	7	1	1
18	1	13	13	1	6	9	1	■	13	4	3	■	6
1	13	■	10	■	9	12	19	16	1	6	1	8	5
9	■	2	3	2	1	■	2	1	6	3	19	1	1
1	2 P	3	4	5 U	6	3	1	7	■	16	1	6	13
7	12	9	1	6	■	12	9	12	7	13	■	3	■
5	6	3	■	1	7	■	6	3	12	■	13	1	4
1	9	1	9	1	■	16	1	9	1	10	■	7	8

Une chanson de Roch Voisine

1	10	10	1		8		2	1	5	6		18	1
13		15	3	6	12	7	18	1	10	10	1	13	

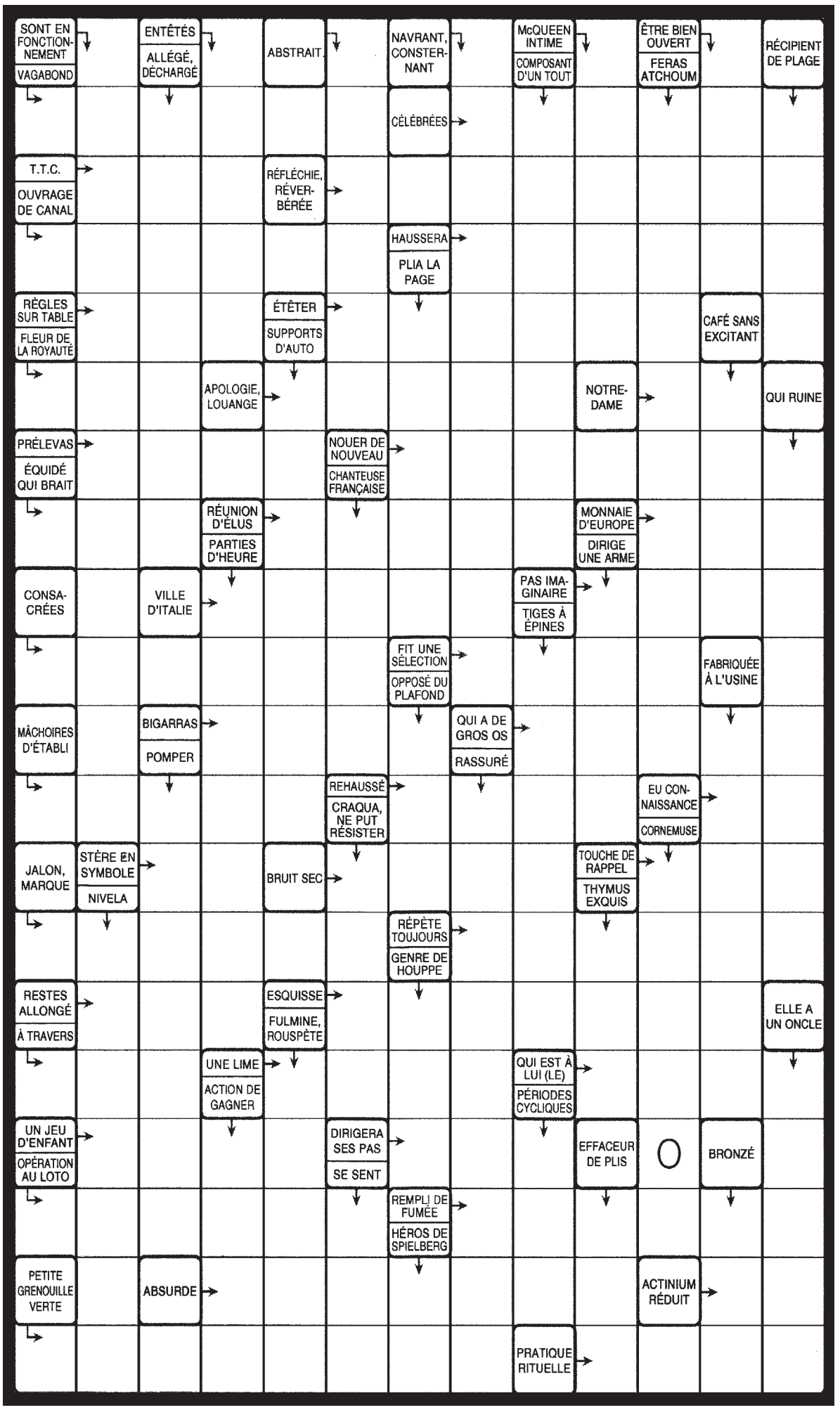
Pêle-mêle

Le pétale supérieur de la corolle des orchidées

ABSTRAIT	ENJOLER	NEUTRE
ALPAGA	ENTEE	NOURRIR
BASER	ESPAGNOL	POESIE
CARTOON	FIBREUX	RAJEUNI
CHARGEUR	GIROUETTE	RESTANT
DEMONTAGE	GOYAVE	TEINT
DOIGTIER	INSINUE	TRESSER
ECALER	LARDEE	VANNE
EMMENAGER	LECHEE	VETUSTE

A	G	A	P	L	A	E	T	R	N	E	L	L	R	G
R	I	R	R	U	O	N	U	E	E	O	N	E	A	O
E	B	E	E	E	I	R	U	N	N	S	S	N	G	Y
L	E	G	I	E	G	T	U	G	I	A	S	I	A	A
O	C	A	T	N	R	A	A	E	B	S	R	E	X	V
J	A	N	G	E	U	P	T	S	G	O	N	U	R	E
N	R	E	I	E	S	E	T	N	U	R	E	I	E	T
E	T	M	O	E	E	R	J	E	O	R	A	H	L	U
L	O	M	D	L	A	T	T	A	B	M	C	H	A	S
P	O	E	S	I	E	T	N	I	R	E	E	E	C	T
T	N	A	T	S	E	R	F	E	L	A	R	D	E	E

Mots fléchés



Solutions

Mots codés

B	T	U	■	B	E	S	A	C	E	■	R	I	F
I	T	I	R	T	E	F	E	N	E	D	N	O	
■	T	A	S	T	R	■	B	A	S	E	R	E	■
E	B	S	■	F	■	S	E	S	O	U	O	M	E
N	E	S	B	■	S	N	E	N	■	A	R	I	E	T	N
A	I	■	G	E	B	U	O	C	E	■	S	E	
P	O	R	T	■	T	E	T	■	I	Q	■	J	■	T	O
■	T	E	N	T	A	T	I	V	E	S	■	N	O
M	U	S	E	U	M	■	T	E	H	E	R	A	N
E	T	A	T	■	S	E	C	■	C	R	E	T	E
H	■	C	O	N	T	R	E	S	I	G	N	E	R
C	A	■	P	■	A	T	T	I	R	A	N	T	■
A	N	I	M	A	T	E	U	R	■	■	A	N	E
S	A	P	I	N	E	■	E	C	A	R	T	E	R

Mots fléchés

D	E	E	S	S	E	■	V	E	S	S	I	E	
■	T	U	E	E	■	A	I	M	A	■	D	E	
M	U	E	T	T	E	S	■	E	V	E	I	L	
■	H	■	T	I	S	O	N	S	■	M	A	L	
G	A	T	E	A	U	■	O	■	S	A	L	I	
■	H	■	U	R	B	A	I	N	E	■	N	A	
E	C	L	O	T	■	U	■	O	S	E	E	■	
■	■	O	R	■	G	R	E	■	I	L	■	C	
A	N	C	I	E	N	■	E	S	S	O	R	A	
■	O	■	G	R	O	S	S	E	S	S	E	S	
H	I	C	■	P	L	A	I	S	A	N	T	■	
■	T	A	X	A	■	R	M	I	■	O	R	S	
V	A	L	U	■	R	I	■	O	S	C	A	R	
■	R	■	E	P	E	L	A	N	T	■	C	U	
B	U	E	S	■	N	E	■	A	N	S	E	E	
■	A	U	S	S	I	■	E	D	E	N	■	R	
A	T	■	E	N	T	A	T	■	L	I	E	R	
■	S	E	R	I	E	■	O	E	U	V	R	E	
D	E	V	A	L	I	E	Z	■	P	O	R	T	
■	R	■	P	■	P	■	A	■	O	■	E	■	

Sudoku

6 4 3	1 8 2	7 9 5
8 1 5	6 7 9	4 3 2
7 9 2	5 4 3	8 6 1
3 6 4	2 5 7	9 1 8
9 5 1	4 6 8	2 7 3
2 7 8	3 9 1	6 5 4
5 2 9	7 3 4	1 8 6
4 3 7	8 1 6	5 2 9
1 8 6	9 2 5	3 4 7

NUMEROS UTILES

Numéros Verts

- Police :	1548
- Gendarmerie nationale :	1055
- Sonelgaz :	3303
- Alerte kidnapping :	104
- Personnes en difficulté ou en détresse :	1527
- SOS Sécurité :	112
- SOS Santé :	115

Urgences

- SAMU :	021 23 50 50
- Police :	17
- Protection civile :	14
- Gendarmerie nationale :	021 96 42 22
- Sapeurs-Pompiers	021 71 14 14
- Sûreté de la wilaya d' Alger :	021 73 00 73
- Centre antipoison :	021 97 98 98
- Centre des grands brûlés :	021 63 29 95
- Institut Pasteur :	021 67 25 02

Hôpitaux

- CHU Mustapha :	021 23 35 35
- CHU Aït Idir :	021 97 98 00
- CHU Ben Aknoun :	021 91 21 63
- CHU Beni Messous :	021 93 15 50
- CHU Kouba :	021 28 33 33
- CHU Bab El Oued :	021 96 06 06
- CHU Bologhine :	021 95 82 24
- CHU El Kettar :	021 96 48 97
- HCA Aïn Naâdja :	021 54 05 05
- Hopital Tixeraïne :	021 55 01 10
- Hopital Zéralda :	021 32 63 94
- Centre Pierre et Marie Curie :	021 23 66 66

Compagnies Aériennes

- Air Algérie :	021 74 24 28
- Tassili Airlines :	021 50 98 58
- Aigle Azur :	021 50 91 91
- Air France :	021 98 04 04

Dépannages

- Gaz :	021 68 44 00
- Electricité :	021 68 55 00
- Service des eaux :	021 67 50 30

Radios

- Chaîne I :	021 21 48 37
- Chaîne II :	021 69 11 70
- Chaîne III :	021 48 15 15
- Radio El Bahdja :	023 70 99 99
- Jil FM :	021 69 27 27
- ENRS :	021 69 34 03/06

Services

- Algérie Télécom	100
- Serveur vocal chèques postaux :	1530
- Seaal :	3394
- Scouts musulmans algériens :	3033
- Association algérienne de psychiatrie :	1512
- Réclamations :	18
- Renseignements / Réveil :	19
- Télégramme :	13

Hôtels - Alger

- Hôtel El Djazaïr	026 21 80 80
- Hôtel El Aurassi	021 74 82 52
- Hôtel Hilton	021 21 96 96
- Hôtel Sheraton	021 37 77 77
- Hôtel Mercure	021 24 59 70
- Hôtel Ibis	021 98 80 20
- Hôtel Albert Premier	021 73 65 06
- Hôtel Safir	0551 42 58 48
- Hôtel El Riadh	021 45 23 58
- Hôtel Mazafran	021 32 00 00
- Hôtel AZ Zéralda	023 32 55 89
- Hôtel Oasis - Kouba	021 77 04 04
- Hôtel New Day - Kouba	023 77 47 47
- Hôtel Mouflon d' Or	021 54 25 62

08h00 : Bonjour d'Algérie
09h30 : El Mechouar II
10h00 : Zouina Wel Kenna
10h30 : Radjeli Chef
11h00 : La semaine eco
12h00 : Journal en français
12h25 : Oua Khoudiaa El Inssane
13h35 : Hadaeqe Oua Moudoun
14h05 : Layali El Baydha'e
14h50 : Entre Parenthèses
16h35 : Ikhoua El Fadha'e
17h00 : El Djazair Tarikh Oua Hadhara
17h25 : El Mechouar II
18h00 : Journal en amazigh
18h25 : Radjeli Chef
19h00 : Journal en français
19h25 : Sport Week-End
20h00 : Journal en arabe
20h45 : Football «NAHD/CRB» différé 1/4 finale coupe d'Algérie
22h45 : Film Alg Révolutionnaire «Lotfi»

ALGERIE

21h00 : Section de recherches



Une jeune créatrice de mode, Sophie Delcroix, est assassinée. Elle a été brûlée vive, après avoir reçu le prix du meilleur espoir du stylisme lors d'une soirée organisée sur l'une des plus belles plages de Cannes. L'équipe de la SR découvre un milieu sans pitié, en interrogeant les proches de Sophie comme le couple...

21h00 : Meurtres à Grasse



Dans le magnifique village de Grasse, un cadavre est retrouvé dans une cuve à enfleurage, recouvert de graisse brûlante. Les premières constatations orientent les enquêteurs vers la légende de la 13e note. Cette essence mythique, dont l'origine remonte à l'Egypte ancienne,...

21h00 : 9-1-1



Abby Clark est standardiste au centre d'appels des urgences, le 911. Un métier stressant auquel elle se consacre avec dévouement tout en s'occupant de sa mère, Patricia, atteinte de la maladie d'Alzheimer. De leur côté, Bobby Nash et son équipe de pompiers...

20h50 : Sauver Venise



Fondée au Ve siècle sur les rives de la mer Adriatique, Venise est l'une des villes les plus visitées d'Italie, avec sa célèbre place Saint-Marc, le palais des Doges ou encore ses canaux... De plus en plus souvent inondée, la Sérénissime serait toutefois condamnée à disparaître. Pourtant,...

21h05 : Envoyé spécial



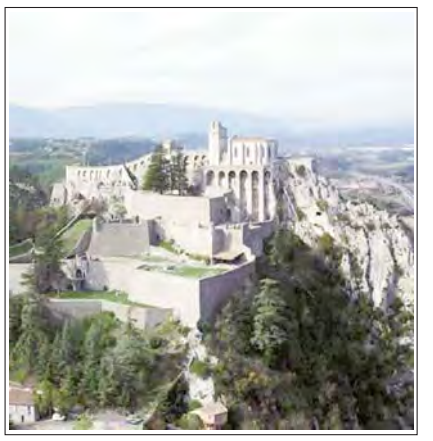
Nos très chères régions. Trois ans après la création des super régions, certains dénoncent des gaspillages. De l'Occitanie à l'Aquitaine en passant par les Hauts-de-France, «Envoyé spécial» a traqué les dépenses et enquêté sur les aberrations de la réforme • Quand la justice se trompe. Condamnée à 20 ans de prison pour violences...

20h55 : A l'aube des pyramides



La pyramide rhomboïdale a été commandée il y a près de 4 600 ans par le pharaon Snéfrou qui désirait un tombeau pour l'éternité. A cette époque, elle était le plus grand édifice construit par l'homme. Cet exploit architectural annonçait l'ère des grandes pyramides. Sa forme curieuse à double pente n'a cessé d'intriguer d'éminents...

21h01 : Des racines et des ailes



A la découverte d'une route marquée par l'histoire, qui serpente sur plus de 300 kilomètres, de la Côte d'Azur aux Alpes. L'historienne Gloria Peria évoque les monuments édifiés par l'Empereur sur l'île italienne d'Elbe, point de départ de son périple en 1815. Puis direction Grasse, dans le sud de la France,...

21h00 : A vif !



Bien que couronné par deux étoiles à l'incontournable guide Michelin, Adam Jones, un jeune chef cuisinier américain talentueux mais arrogant, sombre un jour dans l'alcool et la drogue. Après dix années d'absence en Louisiane et désormais sur la voie de la sobriété, l'enfant terrible de la gastronomie se met en tête d'ouvrir le meilleur restaurant...

Hôtel - Béjaïa

- Hôtel Les Hammadites **0776 88 22 38**

Hôtel - Tizi-Ouzou

- Hôtel Lalla Khedidja **0795 22 65 77**

AEROPORTS

- Houari Boumédiène - Alger	021 50 91 91	- Rabah Bitat - Annaba	038 52 01 59
- Ahmed Ben Bella - Oran	041 59 10 77	- Mostepha Ben Boulaïd - Batna	023 77 01 10
- Mohamed Boudiaf - Constantine	031 81 01 24	- 8 Mai 1945 - Sétif	0651 88 73 66

Hôtels - Sud

- Hôtel El Djanoub - Ghardaïa	029 89 46 20	- Hôtel Antar - Béchar	049 81 71 63
- Hôtel - El Boustan - El Ménéa	029 81 60 50	- Hôtel Kerdada - Bou Saâda	035 53 39 04
- Hôtel Tahat - Tamanrasset	029 31 21 21	- Hôtel Le Caïd - Bou Saâda	035 53 43 94
- Hôtel Gourara - Timimoun	049 90 26 27	- Hôtel Zaïd - Hassi Messaoud	0660 20 88 20
- Hôtel Touat - Adrar	049 96 99 33	- Hôtel La Gazelle d' Or - El Oued	032 11 89 02

Hôtels - Est

- Hôtel Marriott - Constantine	035 53 39 04
- Hôtel Ibis - Constantine	031 99 20 00
- Hôtel Cirta - Constantine	031 92 19 80
- Hôtel Le Majestic - Annaba	038 86 54 54
- Hôtel El Mountazah - Annaba	038 65 24 12
- Hôtel El Hidhab - Sétif	036 51 41 34

Hôtels - Ouest

- Hôtel Sheraton - Oran	041 59 01 00
- Hôtel Royal - Oran	041 29 17 17
- Hôtel Ibis - Oran	041 98 23 00
- Hôtel Renaissance - Tlemcen	043 40 11 11
- Hôtel Les Zianides - Tlemcen	043 27 71 21 à 25
- Hôtel Ziri - Ghazaouet	043 32 30 25

Championnats d'Afrique d'athlétisme des U18 et U20 (2019)

L'Algérie présente avec 31 athlètes à Abidjan

Les athlètes Ayoub Bensebra (décathlon) et Hania Abdallah (heptathlon) ont porté à 31 le nombre des internationaux algériens devant participer aux prochains Championnats d'Afrique des moins de 18 ans et des moins de 20 ans, prévus du 16 au 20 avril 2019 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, a-t-on appris, ce mercredi, auprès de la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA). A l'instar des 29 autres candidats (22 garçons et 7 filles), Bensebra et Abdallah ont réussi les minima exigés par la Direction technique nationale (DTN) pour participer à ce tournoi continental, respectivement chez les U18 (Garçons) et chez les U20 (Filles). «La sélection algérienne se compose ainsi de 12 garçons U18, 11 garçons U20, 4 filles U18 et 4 filles U20», a indiqué l'instance fédérale dans un communiqué. Chez les U18 (garçons), et outre Bensebra, l'Algérie sera représentée par Ameur Abdennour (10 000m marche), Karim Belmahdi (3000m), Mohamed-Skander Bahbouh (disque), Ismaïl Benhammouda (10 000m marche), Mohamed Benmansour (110m/haies), Abdelmalek Benziada (disque/marteau), Badreddine Boudrah (décathlon), Mohamed-Ali Gouaned (400m/800m), Abderrahmane Daoud (3000m), Aïssa Lefilef (1500 m) et Ayoub Taleb (1500 m). Chez les filles de la même catégorie d'âge, les représentantes algériennes sont Rahil Hamel (100m/haies), Nouara Lamzaoui (800m), Fatma-Zohra Ikram Tadjine (Marteau) et Melissa Touloum (5000m marche). Chez les U20 (Garçons), les couleurs nationales seront représentées par Akram Abed (3000m steeple), Mehdi Abidi (10.000m marche), Billel Afer (hauteur), Hicham Bekkouche (400m/haies), Réda Boudechiche (perche), Oussama Cherrad (800m), Rabie Deliba (1500m), Mohamed Abdelhakim Guettouche (100m), Saïd Khoufache (10 000m marche), Mohamed Abderrahmane Zadi (décathlon/110m haies), Mohamed Mahdi Zekraoui (100m). Chez les filles de la même catégorie d'âge, et outre Hania Abdallah, l'Algérie sera représentée par Loubna Benhadja (400m/haies), Katia Hammouraoui (disque) et Widad Yesli (heptathlon).

Bilel C.



Equipe nationale d'équestre

110 jeunes cavaliers en regroupement à Blida

Soixante cavaliers cadets âgés entre 12 et 15 ans et cinquante cavaliers juniors âgés entre 16 et 19 ans effectueront un stage de jeunes talents, du 28 au 31 mars au niveau club hippique de la Mitidja de Blida, a-t-on appris, ce mercredi, auprès de la Fédération équestre algérienne (FEA). «Ces 110 cavaliers ont été sélectionnés sur la base des résultats des différents concours enregistrés lors des douze derniers mois», a expliqué la Fédération, précisant que ce stage, inscrit dans le cadre de réalisation de son plan d'action de l'année 2019, va permettre de mettre sur pied une sélection nationale en prévision des différentes échéances internationales à moyen et long terme, telles que les Jeux africains de la jeunesse et les jeux Olympiques de la jeunesse 2022 ainsi que les championnats continentaux 2022/2024. Le regroupement sera encadré par les entraîneurs nationaux et assistés par les moniteurs fédéraux et son contenu sera basé sur l'évaluation de la préparation physique générale et spécifique des cavaliers et des chevaux, le coaching, la préparation technico-tactique et psychologique des cavaliers. A l'issue de ce stage, les cavaliers retenus seront soumis à un programme de préparation pluriannuel.

Sur un autre chapitre, la Fédération équestre algérienne organise, samedi, à Tiaret, un concours d'endurance international dans les distances de 80 et 120 km. Ces deux épreuves sont inscrites au programme de l'instance fédérale dont le système de qualification au championnat du monde, prévu en mois de septembre 2019, prend en considération les résultats de ces épreuves.

La liste des membres du jury a été validée par la Fédération Equestre International et est composée d'un président de jury français, deux délégués tunisiens et trois vétérinaires français ainsi que des officiels algériens internationaux.

Dans la même journée (samedi), un concours national dans les épreuves 20, 40, 60 et 80 Km aura lieu sur le même lieu.

B. C.

Publicité

République Algérienne Démocratique et Populaire

WILAYA DE DJELFA

DAIRA DE HASSI BAHBAH

COMMUNE DE HASSI BAHBAH

AVIS D'ADJUDICATION

LE PRESIDENT DE l'assemblée de la commune de HASSI BAH BAH porte a la Connaissance du public que le :04/04/2019 à **neuf heures** du matin au siège de l'APC de hassi bahbah Et j'usquau l'extinction des lanternes pour la plus grande offre pour une année complété à partir de: 07/04/2019 jusqu'au:31/12/2019 droits à louer le marché de bétail municipal et légumes et de l'autel

Cours d'ouverture

Droits de marché de bétail et légumes et d'autel communale : 41.250.000.00 DA

Pour qui souhaitent participer peuvent envoyer leurs dossier avant 48 heures de l'offre (chaque dossier Séparément) et pour obtenir toutes les informations et de consulter le cahier de charge à contacter le Secrétariat générale de la commune pendant les jours de travailles

Conditions de participation

1) Demande manuscrite légalisé
2) extrait de naissance original
3) copie du registre de commerce certifié par les services de la Direction du commerce
4) Copie conforme de l'identité nationale du locataire et le garant carte
5) casie judiciaire concernant l'adjudicataire et du cautionnaire (ne dépassant pas trois mois)
6) un extrait de rôle (ne dépassant pas trois mois) pour l'adjudicataire et du cautionnaire
7) certificat de résidence de l'adjudicataire et du cautionnaire précise bien lieu de résidence
8) certificat de bonne conduite pour le locataire
9) attestation du cautionnaire
10) cheque bancaire vise représentant 1/10 du montant de la mise a prix ,et après l'offre paye Montant du 03/12 représente ma caution définitive
11) cheque bancaire (2% du montant accordé par l'offre) représente le montant de l'inscription des droits de contrat de location

L'Echo d'Algérie : 28/03/2019 | Anep : 1916 007 290

République Algérienne Démocratique et Populaire

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION

Entreprise Nationale de Communication, d'Édition et de Publicité « ANEP/ SPA »

UNITÉ RÉGIE PUBLICITAIRE

anep

COMMUNIQUÉ

La Régie publicitaire de l'entreprise nationale de communication, d'édition et de publicité (ANEP) informe l'ensemble de ses clients du prochain lancement de son nouveau site BOMOP (www.bomop.anep.dz) qui sera opérationnel à partir du 03 Mars 2019. La conception du nouveau site répond aux exigences de l'heure en termes d'adaptabilité, célérité et de réactivité. Information en temps réel, large diffusion, organisation des annonces par secteurs d'activités et diversification de l'offre, avec quatre packs (Classique, Bronze, Silver et Gold), feront du nouveau BOMOP l'outil indispensable pour tout opérateur et tout prestataire en quête d'un marché public, qui pourront également bénéficier de prises en charges d'alertes sur les annonces et des dates d'ouverture des plis avec les packs : Bronze, Silver et Gold.

L'Echo d'Algérie : 28/03/2019 | Anep : 0035

Malgré leur victoire contre la Tunisie (1–0)

Les Verts nous ont laissé sur notre faim

Les confrontations entre l'Algérie et la Tunisie sont souvent serrées se terminant sur un score étriqué. La différence se fait sur des détails infimes. Celle de mardi soir disputée au stade Mustapha-Tchaker de Blida, n'a pas dérogé à la règle.

Les deux formations dans une réplique sans enjeu n'ont pas vraiment voulu forcer sur leur talent, se contentant d'être appliqués et rigoureux dans leurs interventions. En conséquence, l'on a assisté à un match plutôt insipide sans envolées techniques de part et d'autre, hormis quelques escarmouches ponctuelles qui ont le mérite de sortir le public de sa léthargie. Un public plus préoccupé par la situation qui prévaut dans le pays que par ce qui se passait sur le terrain. il faut dire aussi que les «stars» Mahrez, Feghouli ou encore Bounedjah n'ont rien fait pour soulever l'admiration des fans. L'on a l'impression que ces joutes amicales sont plus une corvée pour les joueurs qu'une occasion de se mettre évidence. Cela est d'autant plus valable pour les cadres de l'équipe assurés d'être du voyage en Egypte. Difficile dans ces conditions de se faire une idée sur le potentiel des Verts.Cependant, le coach national a un tout autre point de vue, il a même apprécié les débats en déclarant à l'issue du match : «Ça fait longtemps qu'on n'a pas eu ce genre de confrontations. C'était un bon challenge et une bonne entrée en matière en prévision de la CAN 2019». Cette rencontre lui a même permis d'avoir une idée bien précise sur le groupe qu'il compte emmener en Egypte. «Maintenant, j'ai une idée assez avancée sur l'équipe. La liste sera bien étudiée, on retiendra un groupe capable de faire les meilleurs résultats possibles à la CAN », a-t-il ajouté. Djamel Belmadi s'est réjoui par ailleurs de la victoire de l'EN contre un adversaire qui ne lui réussit pas souvent. La Tunisie est devenue même la bête noire des Verts, ces dernières années. Un seul but de Bounedjah sur penalty a permis aux Algériens de vaincre le signe indien face à des Aigles de Carthage, certes amoindris par l'absence de nombreux éléments, mais toujours aussi accrocheurs et très disciplinés sur le plan tactique. C'est ce qui a toujours fait leurs forces, à défaut d'être des artistes sur le terrain. Côté algérien, l'on a pu voir à l'œuvre le gardien Alexandre Oukidja qui s'en est bien tiré, même s'il s'est montré quelque fois un peu fébrile. C'est compréhensif pour un joueur titularisé pour la première fois dans un poste aussi important que celui de gardien de but. Mais pour le moment, M'Bolhi est bien parti pour être le gardien numéro un des Verts durant la CAN. Il faut juste espérer qu'il soit prêt pour ce rendez-vous, lui qui souffre d'une blessure au pouce. Il sera sur le flanc pour plusieurs semaines. Autre joueur malchanceux, le nouveau capé Victor Lekhal qui aurait aimé fêter sa première sélection chez les Verts d'une autre manière. Ça s'est très mal passé pour lui, puisqu'il a été contraint de céder sa place rapidement à cause d'une blessure. «Lekhal s'est blessé au genou, il a eu une luxation de la rotule genou. C'est un mois et demi d'indisponibilité. Je suis désolé pour lui. Il aura l'occasion de jouer d'autres matches avec l'EN», promet néanmoins le coach de l'équipe nationale. Mais on le voit mal faire partie des 23 pour la CAN. En somme, si cette rencontre a été riche en enseignements pour Djamel Belmadi, nous, en revanche, on est restés sur notre faim. On aimerait voir l'équipe nationale plus séduisante, plus conquérante lors de ses prochains rendez-vous...

Ali Nezlioui



Ph : Fateh Guidoum ©

Mahrez

«On a retrouvé la combativité et la solidarité»

Ryad Mahrez qui a hérité du brassard de capitaine face à la Tunisie s'est montré prolixe à l'issue de la rencontre où il a expliqué que cette rencontre était un très bon exercice en vue de la CAN.Même si il a reconnu que la production de l'équipe n'était pas au top, il l'a expliqué par la solidité de l'adversaire qui a bien fermé les espaces. Il a parlé de l'aspect psychologique de la victoire, précisant que l'équipe a bien joué en première période avant de flancher, «Combien de fois on a bien joué en deuxième période et on a perdu...»

Lekhal, une absence de plus d'un mois

Le milieu de terrain Victor Lekhal qui honorait hier sa première sélection en équipe d'Algérie a dû quitter ses coéquipiers dès la 13e minute pour cause de blessure. Le joueur du Havre souffrirait d'une luxation de la rotule selon le sélectionneur Djamel Belmadi, alors que le joueur avait déjà été touché au genou il y a peu. Même si il faudra attendre que le joueur passe une IRM pour en savoir plus, il semble qu'il risque d'être absent entre un mois et un mois et demi minimum. Concernant Mehdi Abeid sorti aussi sur blessure, il s'agirait d'une simple blessure musculaire

Grands Championnats

Atal dans l'équipe-type U23

L'international algérien, Youcef Atal, fait partie de l'équipe-type whoscored des moins de 23 ans des cinq grands championnats européens. L'arrière droit de l'OGC Nice est considéré comme l'une des révélations du football mondial, cette saison. Il a réussi en seulement une année à s'imposer comme l'une des valeurs sûres de son équipe et comme l'un des meilleurs à son poste en Ligue 1 française.Youcef Atal est désormais courtisé par de nombreux clubs européens à l'image de l'Atlético Madrid en Espagne et de Tottenham en Angleterre.

Déclarations de fin de match

Djamel Belmadi (sélectionneur de l'Algérie)

«On a joué contre un adversaire respectable qui possède des joueurs expérimentés et dotés d'une grande maturité tactique. On aurait pu tuer le match beaucoup plus tôt, car on s'était procuré un grand nombre d'occasions, mais la réussite n'était pas au rendez-vous. C'est presque la réplique exacte de ce qui s'est passé lors du match précédent contre la Gambie, pendant lequel nous avons eu beaucoup de mal à marquer. Mais les joueurs ont été solidaires, et à force d'insister, ils ont réussi à faire la différence. C'est une victoire qui fait plaisir, car avant ce match, nous étions à égalité avec les Tunisiens, avec 15 victoires pour chacune de nos sélections. Là, nous passons devant avec 16 victoires, et c'est une bonne chose, surtout que nous avons retenu quelques bonnes leçons au passage. La paire défensive Mandi-Benlamri m'a donné satisfaction. C'était leur premier match ensemble, mais ils ont réussi à faire preuve d'une grande complémentarité. Je pense que nous avons un bon groupe, surtout avec l'apport des nouveaux, qui ont été convoqués à l'occasion des deux derniers matchs contre la Gambie et la Tunisie.
A présent, on va continuer à travailler pour être prêts pour la CAN. On va essayer de disputer deux ou trois autres matchs amicaux pour se perfectionner. Concernant Lekhal, il devrait être indisponible 30 à 45 jours, car souffrant d'une luxation au niveau de la rotule du genou. C'est bien dommage, car on aurait aimé le voir un peu plus. Pour ce qui est d'Abeid, la blessure est d'ordre musculaire, et je pense qu'elle est logique, car il a disputé deux matchs en quatre jours, et je pense donc que c'est dû à la fatigue».

Alain Giresse (sélectionneur de la Tunisie)

«On est déçu par la défaite, même s'il ne s'agit que d'un match amical, car personnellement, j'aurais aimé qu'on fasse un meilleur résultat. Cela dit, et même si le résultat a été défavorable, j'ai retenu quelques points positifs, qui m'ont vraiment fait plaisir, comme la discipline tactique de mes joueurs, car ils ont bien appliqué les consignes. On s'est d'ailleurs procuré quelques belles occasions, mais sans parvenir à les concrétiser. Dans l'ensemble, le match a été très bien disputé. Les Algériens étaient meilleurs que nous dans la finition. Contrairement à nous, ils allaient au bout de leurs actions et ils sont à féliciter pour cela, surtout que ce n'était pas très évident après les gros efforts qu'ils ont fourni vendredi dernier contre la Gambie».

CAN-2019 (U23) : Algérie-Guinée équatoriale (3-1)

Les Verts qualifiés avec brio au dernier tour

La sélection algérienne de football des moins de 23 ans (U23) a composté avec brio son billet pour le dernier tour des éliminatoires de la CAN-2019, en s'imposant devant son homologue de la Guinée équatoriale sur le score de 3 à 1, mardi au stade du 5-Juillet (Alger). Face à une défense guinéenne très bien regroupée autour de son gardien Pascual Eleybio, les Verts ont trouvé énormément de difficultés pour imposer leur jeu, basé essentiellement sur des petites passes et la construction des actions à partir de la ligne médiane. Composée dans sa majorité de joueurs appartenant à l'USM Alger (3 joueurs) et le Paradou AC (3 joueurs), cette sélection des U23 manquait terriblement d'imagination en attaque, si ce n'est cette unique action ratée par le capitaine Benhamouda qui a vu son tir passait au-dessus de la cage du gardien guinéen (14'). Il fallait attendre la 35e minute de jeu pour assister au premier but algérien, signé Adem Zorgane sur une tête bien placée, profitant d'un coup franc bien botté par le capitaine des U23, Bilel Benhamouda. Au retour des vestiaires, l'entraîneur de la sélection algérienne, le Français Ludovic Battelli n'a pas fait de changements, préférant reprendre le jeu avec le même effectif. A ce titre, sans plus attendre, les Verts ont tout de suite ajouté le deuxième but, grâce à un tir bien cadré de Benhamouda (59'). Fraîchement incorporé à la place de Douar, le milieu de terrain d'Angers (France), Farid El Mellali, a obtenu un penalty suite à son fauchage dans la surface de réparation, transformé par son coéquipier Mahious (77') qui marque le troisième but des Algériens. Par la suite, les Guinéens ont réduit la marque dans le temps additionnel sur un penalty transformé par Solomone (90+4). La phase finale de la Coupe d'Afrique des nations des moins de 23 ans, qualificative aux Jeux Olympiques Tokyo 2020 aura lieu en Egypte du 8 au 22 novembre prochain. La sélection des U-23 rencontreront au dernier tour le Ghana.



Ph : Fateh Guidoum ©

EN

Du pain sur la planche pour Belmadi avant la CAN-2019

Les deux matchs disputés par l'équipe nationale de football face à la Gambie (1-1), en clôture des qualifications de la CAN-2019 et en amical devant la Tunisie (1-0), ont été riches en enseignements pour le sélectionneur Djamel Belmadi qui aura tout de même du plain sur la planche pour colmater les brèches en vue du tournoi continental en Egypte (21 juin-19 juillet).

La sélection algérienne, qui s'était présentée, vendredi, avec un onze largement remanié en l'absence des cadors, a été d'abord incapable de battre de modestes Scorpions, pratiquement éliminés avant leur arrivée à Alger. Cette rencontre avait permis au coach Belmadi de jauger les qualités de certains de ses joueurs, à l'image du trio du Paradou AC, Naïdji - Boudaoui - Loucif, dont c'était la première convocation chez les Verts. Manquant d'inspiration sur le plan offensif, l'Algérie a été rejointe au score dans le temps additionnel par une équipe repartie avec un point inespéré, mais qui s'est avéré insuffisant pour accompagner les Verts à la CAN-2019. A l'issue de la partie, Belmadi a regretté les nombreuses occasions ratées qui auraient pu permette à l'équipe nationale de «tuer» le match et du coup terminer les qualifications sur une bonne note. Quatre jours plus tard, le rendez-vous était pris mardi soir à Blida, à l'occasion d'un véritable test révélateur face à un Mondialiste, certes amoindri par l'absence de plusieurs tauliers à l'image de Wahbi Khazri, l'attaquant-vedette de l'AS Saint-Etienne (Ligue 1/France). Avec une équipe-type en présence des Mahrez, Feghouli et autre Mandi, l'Algérie n'a dû son salut qu'à un penalty transformé par Bounedjah qui a signé pour l'occasion sa 8e réalisation sous les couleurs nationales. Loin de convaincre, la sélection nationale aurait pu concéder un second match nul à domicile, levant le voile sur des lacunes que Belmadi devra impérativement corriger afin de présenter une équipe conquérante en Egypte, à moins de trois mois de la CAN. «La préparation est loin d'être achevée car nous allons aussi programmer deux matchs amicaux dans les prochaines semaines avant la CAN. Ce sera l'occasion de voir d'autres joueurs en action, mais aussi de mettre en place l'équipe qui se rapprochera le plus de la compétition officielle», a affirmé Belmadi. Outre le trio du PAC, le milieu de terrain du Havre AC (Ligue 2/France) Victor Lekhal a également signé ses grands débuts en sélection, mais n'a pu aller au terme du match face à la Tunisie, contractant une blessure au genou au quart d'heure de jeu qui va l'éloigner des terrains pendant 45 jours. Les Verts seront fixés sur leurs adversaires en phase finale de la CAN le 12 avril prochain à l'occasion du tirage au sort prévu au pied des Pyramides du Gizeh.

Bessa N.



Ph : Fateh Guidoum ©

LDC

Arama : « C'est de la hogra pure et simple »

Le patron de la formation constantinoise, Tarek Arama, s'est exprimé au sujet de la récente sanction de la CAF envers le CSC pour le prochain match des algériens face à l'Espérance de Tunis pour le compte du match aller des quarts de finale de la Champions League africaine dans une déclaration rapportée par le quotidien *Liberté*. Le président du CS Constantine a déclaré : «Cette décision est plus qu'aberrante. Sincèrement, nous ne nous attendions pas à ce genre de sanctions, pour la simple raison qu'il n'y a pas eu de problèmes face au Club Africain. C'est de la hogra pure et simple.» Pour rappel, la commission de discipline de la CAF a infligé un match à huis clos à l'équipe Constantinoise pour mauvaise organisation et jet des fumigènes, lors du dernier match de la compétition continentale face au Club Africain. Tarek Arama a ajouté : «Personnellement je le dis aujourd'hui ouvertement : il y a des choses qui se passent au niveau du bureau de la CAF. En toute franchise, je suis plus que convaincu qu'il y a des mains tunisiennes, égyptiennes ou encore marocaines qui influencent certaines décisions.» Le premier responsable du club de Constantine a conclu : «Nous n'allons pas nous taire. On va tout faire pour défendre les intérêts de notre club. Nous avons fourni à notre tour un recours pour démentir tout ce qu'a été mentionné dans le rapport de la CAF contre nous.»

LFP

Les présidents de l'O Médéa et de la JS Kabylie sanctionnés

Les présidents de l'Olympique Médéa Mahfoud Boukhelkhal et de la JS Kabylie Cherif Mellal sont interdits d'accès aux terrains et vestiaires à compter du 25 mars pour une période de trois mois, le premier pour «non-respect des décisions des organes juridictionnels» et le second pour «atteinte à la dignité et à l'honneur envers officiel de match», a indiqué, hier, la Ligue de football professionnel (LFP). Les deux dirigeants devront, en outre, s'acquitter d'une amende de 200.000 DA chacun. Par ailleurs, la commission de discipline de la LFP a homologué le résultat du match O Médéa-JS Kabylie de la 24e journée disputé le 17 mars dernier à Médéa et qui s'est terminé sur la victoire des locaux par 1-0 sur un penalty inscrit dans le temps additionnel. Pour rappel, les deux présidents de l'OM et de la JSK avaient été auditionnés le 20 mars dernier par la commission de discipline de la LFP.

Ligue 1 Mobilis

L'USM Bel Abbès de nouveau plongée dans une crise financière

L'USM Bel Abbès, la lanterne rouge de la Ligue 1 de football, fait de nouveau face à une crise financière qui risque de compliquer davantage sa mission dans la course au maintien, a-t-on appris, hier, de la direction de cette formation de l'Ouest du pays. Ayant longtemps misé sur l'entrée dans les comptes du club d'une somme de l'ordre de 46 millions de dinars, sous forme d'une subvention accordée par le ministère de la Jeunesse et des Sports, pour régulariser leurs joueurs, les dirigeants d'El Khadra ont butté sur les créanciers du club qui se sont précipités pour récupérer leur dû, a précisé la même source. Du coup, le président Abdelghani El Hennani, revenu aux affaires de l'USMBA après avoir annoncé son départ il y a quelques semaines, et ses proches collaborateurs trouvent de la peine pour tenir leurs promesses envers leurs joueurs, déplore-t-on encore dans le camp de l'équipe phare de la Mekerra. Selon la même source, la direction éprouve même des difficultés pour couvrir les frais des derniers matchs de leur équipe en championnat, au moment où elle est plutôt appelée à motiver davantage ses protégés pour réussir leurs derniers examens et parvenir par là même à sauver leur club de la relégation. L'aspect financier est en train de jouer un mauvais tour à l'USMBA depuis le début de cet exercice. Quelques joueurs ont même quitté le navire lors du mercato hivernal à cause de l'incapacité de leur direction de leur assurer régulièrement leurs salaires, alors que d'autres ont été difficilement convaincus de rester. C'est aussi à cause de ce problème que l'entraîneur Youcef Bouzidi a quitté la barre technique peu après l'élimination dès le 2e tour de l'équipe en Coupe de la Confédération africaine de football. Après 24 journées de championnat, l'USMBA, sous la houlette de l'entraineur Redouane Haffaf, occupe la 16e et dernière place au classement accusant un retard de quatre points sur le 13e et premier non relégable, l'O Médéa, mais compte deux matchs en moins.

Coupe d'Algérie - 1/4 de finale retour

Trois duels indécis pour une place dans le dernier carré

La Coupe d'Algérie de football reprendra ses droits avec le déroulement jeudi et samedi de la suite des quarts de finale (retour) de l'épreuve populaire, marquée par des confrontations indécises avec, en tête d'affiche, le derby algérois entre le NA Hussein Dey et le CR Belouizdad.

Vainqueur du match aller «chez» son voisin (1-0), le Nasria abordera cette deuxième manche en ayant une option sur le dernier carré, même si le match s'annonce indécis et ouvert à tous les pronostics. Eliminé en phase de poules de la Coupe de la Confédération africaine (CAF), le NAHD devra faire face à une équipe du CRB dont le principal objectif reste le maintien en Ligue 1. De son côté, le CS Constantine, tenu en échec devant ses supporters par le MC Oran (1-1), est en ballotage défavorable et devra puiser dans ses ressources pour valider son billet à l'Ouest du pays. Le champion d'Algérie sortant, engagé sur trois fronts, affrontera une équipe du MCO dont les résultats à domicile ne plaident pas en sa faveur et reste sérieusement menacée par le spectre de la relégation. Le Paradou AC, qui a réussi à accrocher en déplacement la JSM Béjaïa (0-0), partira lui largement favori dans son antre de Omar-Hamadi, sachant qu'il est invaincu depuis plusieurs rencontres. La JSMB, détentrice du trophée en 2008 sous la conduite de l'entraîneur El Hadi Khezzar, sera certainement mise à rude épreuve par des Académiciens complètement déchaînés. L'ES Sétif a été le premier à valider son billet pour les demi-finales en écartant de son chemin l'USM Annaba (défaite 0-2 à l'aller et victoire 4-0 au retour).

Programme

Jeudi 28 mars 2019 :
Stade 5-Juillet (Alger) :
NA Hussein Dey-CR Belouizdad à 17h00 (aller : 1-0)
Stade Ahmed-Zabana (Oran):
MC Oran-CS Constantine à 17h00 (aller : 1-1)
Samedi 30 mars 2019 :
Stade Omar-Hamadi (Alger) :
Paradou AC-JSM Béjaïa à 15h00 (aller : 0-0)
Déjà joué :
ES Sétif-USM Annaba 4-0 (aller : 0-2).

L'ECHO D'ALGERIE
INFORMER ET PENSER LIBREMENT

Météo	Alger	Oran	Constantine	Ouargla	Béchar
Min°	6°	8°	4°	10°	12°
Max°	15°	19°	15°	21°	22°

Horaires des prières Alger	El Fadjr	El Dohr	El Aasr	El Maghreb	El Icha
	05:04	12:53	16:25	19:11	20:32

Article 102 de la Constitution

Pourquoi le fidèle général Gaïd Salah a lâché Bouteflika

En proposant, mardi, le départ du président Abdelaziz Bouteflika comme solution à la crise née d'un mois de contestation inédite en Algérie, le puissant patron de l'armée algérienne a finalement lâché le chef de l'Etat, dont il était, jusqu'à peu, un soutien indéfectible.

Pourquoi une telle proposition du chef d'état-major de l'armée? En fonctions depuis près de 15 ans -un record à ce poste-, le général Ahmed Gaïd Salah doit à Abdelaziz Bouteflika d'être, aujourd'hui, un des hommes les plus puissants d'Algérie. Comme le reste du camp présidentiel, il a d'abord soutenu la candidature de Bouteflika à un 5e mandat et ses propositions pour tenter d'apaiser la contestation. Mais son soutien se faisait récemment moins appuyé.

«On n'est pas passé d'un coup du soutien absolu au lâchage», note Louisa Dris-Aït Hamadouche, enseignante en Sciences politiques à l'université Alger 3, «il y a eu un fléchissement de sa position au fil des semaines jusqu'à la demande de mise en œuvre de l'article 102» de la Constitution, applicable en cas de démission ou de maladie du président. Le général Gaïd Salah faisait face à une contestation qui ne faiblit pas, un entêtement du clan présidentiel, un chef de l'Etat dont le mandat expire dans un mois et les craintes au sein de l'armée que les manifestations dégénèrent. «Il a considéré que son alliance avec le président de la République n'était plus viable». En intervenant, le général Gaïd Salah «agit au nom de tous les corps militaires» et sa décision montre «un consensus» au sein de l'appareil militaire et sécuritaire.

Il ne s'agit aucunement d'un coup d'Etat militaire. L'armée est dans ses casernes, le général Gaïd Salah a invoqué la Constitution pour sortir de la crise et Bouteflika n'est pas démis de ses fonctions. En Algérie, «l'armée prend beaucoup de place en période de crise», et elle prend les grandes décisions une fois tous les dix ou 20 ans». «Personne ne peut non plus obliger le Conseil constitutionnel -dont le président est également un fidèle du chef de l'Etat- à actionner l'article 102. Mais M. Bouteflika est désormais sous pression. D'autant qu'il «est difficile de penser que le chef d'état-major ait lancé son appel sans avoir de garanties» du Conseil constitutionnel. Il est possible, si ce n'est probable, que des négociations soient déjà engagées au sommet de l'Etat pour un départ du Président Bouteflika sans un passage humiliant par une déclaration «d'empêchement» due à la maladie. Il n'est pas sûr que la contestation cesse, la rue ayant déjà fait savoir que l'ensemble du «système» au pouvoir devrait partir. Les contestataires notent



aussi que les courts délais prévus par l'article 102 pour organiser des élections ne permettent ni de garantir l'organisation d'un scrutin transparent ni la mise en oeuvre d'une transition. Bref, «on ne peut pas dire que la situation est réglée». De l'autre côté, le régime va tenter de profiter du départ de Bouteflika pour se refaire une virginité. **T. M.**



• Ouyahia propose une sortie digne à Bouteflika

C'est une sortie digne que propose le deuxième parti au Pouvoir pour le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika. Le Rassemblement national démocratique (RND) de l'ex-Premier ministre Ahmed Ouyahia «suggère» au chef de l'Etat de «démissionner», conformément à l'alinéa 4 de l'Article 102 de la Constitution. Au lendemain de l'appel du chef d'état-major de l'armée à l'application de l'Article 102, c'est le RND qui vient, comme pour clarifier cette suggestion. En effet, actionner l'Article 102 dès son alinéa 1, c'est «destituer», par une procédure constitutionnelle, le président de la République. Pour offrir une option digne à ce dernier, Ahmed Ouyahia évoque l'alinéa 4, portant «démission» du chef de l'Etat. Cet alinéa permettrait au Président Bouteflika de démissionner de son propre gré, au lieu d'être poussé à la démission par le Conseil constitutionnel. Une sortie plus ou moins digne qui, surtout, évitera la période des 45 jours stipulée à l'alinéa 2 de l'Article 102 et d'organiser des élections présidentielles au bout de 90 jours.

Colonisation de l'Afrique

Le Parlement européen appelle l'UE à présenter des excuses

Les députés du Parlement européen ont appelé mardi l'Union européenne (UE) et ses Etats membres à présenter des excuses publiques pour la période de la colonisation du continent africain, à verser des indemnisations, à «restituer» les objets volés et à lutter contre le racisme à l'égard des personnes d'origine africaine en Europe. Dans sa résolution adoptée avec 535 voix pour, 80 contre et 44 abstentions lors d'une plénière à Strasbourg, le Parlement a invité les institutions et pays de l'UE à «suivre l'exemple des Etats membres ayant déjà pris des mesures pour compenser les injustices et crimes contre l'humanité commis dans le passé (...) au nom du colonialisme européen», lit-on dans un communiqué de presse publié sur le site du Parlement, relayé par des médias. Les députés européens avaient également exhorté l'UE, à «développer des politiques antiracistes et à mettre un terme à la discrimination dans les domaines de l'éducation, du logement, de la santé, du droit pénal, de la participation politique et de la migration». Pointant du doigt des attaques «afrophobes croissantes», les parlementaires européens ont également appelé les autorités nationales via leur texte, à «reconnaître le racisme, la discrimination et la xénophobie dont souffrent les Afro-européens, de leur fournir une protection adéquate (...) et de s'assurer que les crimes haineux fassent l'objet de véritables enquêtes, poursuites et sanctions». Le Parlement a, en outre, appelé les pays de l'UE à «déclassifier leurs archives coloniales et à présenter une perspective globale sur le colonialisme et l'esclavage dans leurs programmes scolaires». D'après le site web du Parlement européen, l'Europe compte actuellement près de quinze (15) millions d'habitants d'origine africaine.

Education nationale

Plus de 262 400 candidats libres à l'examen du Bac 2019

Le nombre de candidats libres à l'examen du baccalauréat (Bac) s'est élevé à 262 415 candidats, contre 19 352 au brevet d'enseignement moyen (Bem) pour la session 2019. La ministre de l'Education nationale, Nouria Benghabrit a présidé une réunion consacrée aux préparatifs relatifs aux examens de fin d'année pour les trois cycles, et au déroulement de l'examen de l'Education physique et sportive (EPS) pour les candidats libres aux examens du Bac et du Bem dont le nombre a atteint respectivement 262 415 et 19 352 candidats répartis sur 244 centres. Dans le cadre de la série des rencontres préparatoires de la prochaine rentrée scolaire 2019/2020, entamée en décembre dernier, la première responsable du secteur a également présidé une séance de travail en présence des cadres de l'administration centrale et des responsables des établissements sous tutelle, en vue de mettre au point les différentes mesures en matière d'encadrement pédagogique et administratif, de livres scolaires, de moyens éducatifs et d'aspects financiers et matériels. Dans le même ordre d'idées, l'accent a été mis sur le respect rigoureux de l'ensemble des opérations ayant trait à ces échéances, et la coordination permanente entre les directions concernées. Le secteur de l'Education avait organisé, entre le 14 et le 20 mars courant, une série de rencontres pour la présentation de quelques canevas définitifs des référentiels à l'instar des référentiels nationaux des apprentissages et de l'évaluation présentés par le Conseil national des programmes (CNP), les référentiels de compétences professionnels des professeurs, des chefs d'établissements scolaires et des inspecteurs, et les référentiels de formation des cadres dans différents grades.

• Oran

Une cellule terroristes démantelée

Dans le cadre de la lutte antiterroriste et grâce à l'exploitation efficiente de renseignements, un détachement combiné de l'Armée nationale populaire, en coordination avec les services de la Sûreté nationale a démantelé à Oran - 2e RM, le 26 mars 2019, une cellule terroriste composée de 3 terroristes. Il s'agit en l'occurrence des dénommés «K. Rabeh», «Mourad» et «Ch. El Hadj». Les terroristes préparaient des attentats durant les rassemblements électoraux», a indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale. «L'opération, toujours en cours, a permis de saisir un pistolet automatique, 2 fusils de chasse et un appareil de géolocalisation (GPS), ainsi que des armes blanches», précise le même communiqué. Pour le MDN, «cette opération de qualité venant s'ajouter à l'ensemble des résultats concrétisés sur le terrain, confirme la grande vigilance et la ferme détermination des forces de l'ANP à déjouer toute tentative d'atteinte à la sécurité du pays et sa stabilité».

T. M.


L'ECHO
D'ALGERIE
INFORMER ET PENSER LIBREMENT
Quotidien National d'Information
www.lechodalgerie-dz.com